



PROJET PÉDAGOGIQUE

FORMATION

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Avril 2024

Responsable de formation : Anne BECET

Equipe filière ASS :

Hélène CHARBONNIER, formatrice
Maëlle GODON, formatrice
Sophie JAILLANT, assistante pédagogique
Sophie SKOURATKO, formatrice



IRTS CA INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE
ET SON CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS / CENTRE DE FORMATION / PÔLE RESSOURCES VAE

8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie 51100 REIMS
03 26 06 22 88 / contact@irtsca.fr



« L'Assistant de Service Social est au service de la personne humaine dans la société » ¹

1. Code de déontologie de l'ANAS adopté par l'assemblée générale du 28 novembre 1994

SOMMAIRE

Préambule	Page 4
A – La formation d’assistant de service social	Page 7
1 – Admission	Page 8
2 – Interaction entre théorie et pratique : une alternance intégrative	Page 8
2.1 – La formation théorique	Page 9
2.2 – La formation pratique	Page 13
2.3 – L’apprentissage et le CFA	Page 15
2.4 – La formation à l’international	Page 17
2.5 – Une évaluation en deux axes	Page 18
2.6 – La certification par la VAE	Page 19
3 – L’évaluation et la certification	Page 20
B – La formation ASS : les spécificités de l’IRTS CA	Page 21
1 – Transversalité	Page 21
1.1 – Entre filières gradées licence	Page 21
1.2 – Avec les niveaux 4	Page 22
2- Les parcours de professionnalisation	Page 22
2.1 – Référent de parcours	Page 22
2.2 – Parcours de vie	Page 22
2.3 – Alternance intégrative	Page 23
2.4 – Parcours personnalisés	Page 25
3 – Unités d’approfondissement	Page 26
Conclusion	Page 27
Annexes	Page 28

Préambule

C'est en toute fin du 18^{ème} siècle et surtout au 19^{ème} siècle que l'action sociale émerge. D'abord il s'agit de charité des œuvres d'église, de bienfaisance des communes et de divers patronages ou œuvre de philanthropie.

Peu à peu, l'engagement religieux cède la place à la professionnalisation du travail social.

Des « maisons sociales » sont créées à partir de 1896 et se transforment en « résidences sociales » au tout début du 20^{ème} siècle. Il s'agit là d'assistance sociale et le travail social passe du bénévolat au salariat uniquement féminin. C'est au sein de ces structures que prend racine le travail social collectif.

La première guerre mondiale porte les femmes à l'usine et la profession de surintendante d'usine apparaît. Elles œuvrent principalement autour des conditions de vie (logement, maladie, éducation des enfants).

Le métier évolue après la guerre avec la nécessaire prise en charge des « mutilés de guerre » et des nombreux orphelins.

Le terme « service social » apparaît dans les années 1920/1930. Une première conférence internationale du service social a lieu à Paris en 1928 et supprime le terme d'assistance sociale.

La définition du service social adoptée par 42 pays est la suivante, « *l'expression service social embrasse tout effort visant à :*

- *soulager les souffrances provenant de la misère ;*
- *replacer les individus et les familles dans des conditions normales d'existence ;*
- *prévenir les fléaux sociaux ;*
- *améliorer les conditions et le niveau d'existence, soit par le service social des cas individuels, soit par les services sociaux collectifs, soit par l'action législative et administrative de la collectivité, soit par les recherches et enquêtes sociales ».*

Un décret de 1932, revu en 1938 et en 1951, instaure la profession d'Assistante Sociale en lien avec la professionnalisation des femmes en cette première moitié du 20^{ème} siècle.

FOCUS LOCAL

La première promotion du Diplôme d'Etat de Service Social à **Reims** date de **1934** dès la sortie du décret portant création d'un Brevet de Capacité Professionnelle d'Assistante Sociale.

En 1942 ouvre l'Ecole Sociale de Champagne qui œuvre jusqu'en 1963.

En 1974, l'Association Régionale pour la Formation d'Assistant de Service Social (ARFASS) ouvre un centre pour la formation initiale et formation continue (ERSS).

Ce centre de formation fonctionnera jusqu'en 1991, date de la fusion avec l'Ecole Régionale d'Edificateur Spécialisé (ERES) et du regroupement sur le site actuel pour devenir ITS (Institut de Travail Social) et finalement IRTS (Institut Régional du Travail Social) en 1993 par agrément du ministère des Affaires Sociales à la suite de l'arrêté du 13/10/1993.

Par la loi du 8 avril 1946, le titre professionnel d'Assistant Social est réservé à l'usage exclusif des titulaires du Diplôme d'Etat ce qui implique que depuis lors, il s'agit d'une profession protégée.

Le secret professionnel spécifique lié à l'exercice du métier est instauré.

Un code de déontologie est créé en 1949, régi par des valeurs, des normes, des règles éthiques et des méthodologies d'intervention. C'est l'Association Nationale des Assistants Sociaux (A.N.A.S) qui a la charge de le tenir à jour. Il s'impose aux assistants de service social (ASS) en exercice ainsi qu'aux apprenants.

Les années 70 voient l'avènement de la loi de 1975 portant sur le statut des personnes handicapées et sur les institutions sociales et médico-sociales. Cette loi est emblématique d'un travail socio-éducatif moderne.

L'apparition de différents dispositifs d'aide et/ou leur formalisation impose à partir des années 80 une évolution du métier.

La mise en place du RMI en 1989 a nécessité un développement important du travail de contractualisation.

De nombreux dispositifs imposent ou laissent la place à cette contractualisation avec les personnes bénéficiaires. Ce contrat peut être écrit ou oral.

Différentes politiques territoriales récentes impliquent également une évolution des pratiques pour les ASS. En effet, ils sont investis dans des projets de développement global territorial ou de développement social local.

Actuellement la diminution du nombre de candidats à la formation déjà évoquée dans le projet pédagogique de 2019 n'a fait que s'amplifier. Depuis plusieurs années (rentrée 2021, 2022 et 2023) le quota d'apprenants fixé par la Région n'est pas atteint et ce malgré nos participations à de nombreux forums des métiers dans tous les départements de notre territoire et au sein de l'IRTS CA.

D'autre part, de nombreux apprenants interrompent leur formation pour des raisons financières, médicales et/ou sociales mais également par suite d'erreurs d'orientation. De même, il arrive que l'IRTS CA soit dans l'obligation de suspendre ou d'arrêter certains parcours de formation pour des raisons pédagogiques quand le niveau général de connaissances et compétences ne permet pas l'acquisition des bases nécessaires à l'exercice du métier et/ou face à des attitudes incompatibles avec l'exercice de la profession.

Cette baisse de candidats et de diplômés est nationale. Les employeurs sont en grand nombre en recherche de professionnels ASS et n'en trouvant pas, recrutent d'autres professionnels souvent moins qualifiés, « faisant office de ».

De nombreux apprenants sont embauchés avant la fin de la formation sous réserve de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS).

L'accès à la formation par la voie de l'apprentissage, qui permet aux apprenants de percevoir un salaire, n'est pour le moment que peu utilisé par les apprenants et les employeurs. Actuellement la formation ASS ne compte que 6 apprentis.

A contrario, la récente réforme de la VAE, dispositif peu utilisé jusqu'à présent comme voie d'accès à la profession, semble intéresser de nombreuses personnes. L'accès universel à la VAE, dans le cadre de la réforme, offre de nouvelles opportunités et de nombreuses personnes s'inscrivent pour une VAE ASS.

Les difficultés croissantes des personnes accompagnées, les conditions d'exercice de plus en plus périlleuses (mise en danger des professionnels, hiérarchie absente ou trop lointaine) et les niveaux de rémunération sont autant de frein à la volonté de devenir ASS.

C'est dans ce contexte que l'IRTS CA a répondu à un appel d'offre pour la mise en place d'une préformation concernant la formation ASS conjointement à la formation TISF. Ce projet se concrétiserait par une convention signée entre l'Etat, la Région et France Travail. L'action se nomme « Parcours vers un métier » et est liée au bassin d'emploi de Reims/Epernay/Fismes. Quinze personnes pour chacune des formations pourront bénéficier de cette action qui vise à travers des apports théoriques et une période de formation pratique à les aider à préciser leur projet professionnel et les préparer aux admissions.

A – La formation d’assistant de service social

La formation dispensée actuellement est organisée de façon à répondre aux exigences du décret du 22 Août 2018 et de l’arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences.

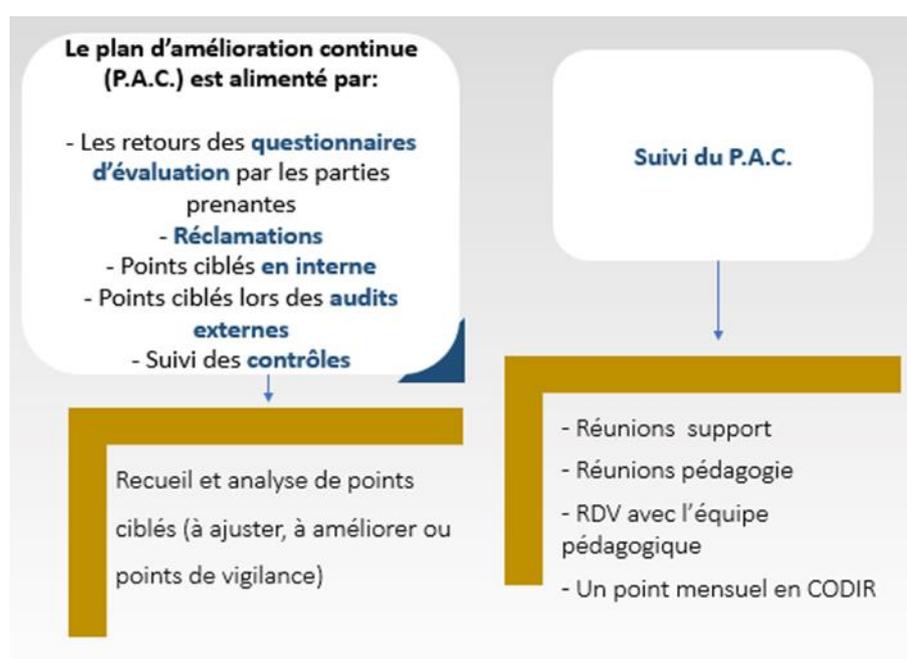
Ces textes portent les diplômes du travail social (ASS, ES, EJE, ETS et CESF) au niveau 6 et leur confèrent le grade de licence tant attendu et réclamé par les professionnels du secteur. C’est ainsi la première fois qu’une réforme de la formation de 5 métiers du travail socio-éducatif est produite en même temps avec pour objectif le développement de connaissances communes et de compétences partagées.

Conformément à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l’IRTS CA a obtenu la certification « Qualiopi », nécessaire pour l’obtention de fonds publics ou mutualisés, et concerne trois catégories : Organisme de Formation, Centre de Formation par Apprentissage et Validation des Acquis et de l’Expérience. Cette certification est renouvelée en 2024.

La certification « Qualiopi » atteste la qualité des processus mis en œuvre par les organismes pour dispenser des formations en visant la conformité de ces processus au Référentiel National Qualité selon l’article L. 6316-3 du code du travail.

Des points d’amélioration ou points de vigilance sont recueillis dans les processus d’évaluation par le service qualité de l’institut puis saisis au fil de l’eau dans un plan d’amélioration continue (P.A.C.). Les points recueillis font l’objet de temps de réflexion intégrés aux diverses réunions de l’IRTS CA (comité de direction mensuel, réunions des équipes pédagogiques, réunions avec les services support, réunions institutionnelles).

L’équipe pédagogique ASS s’interroge sur les pratiques et collabore à la dynamique de la démarche d’amélioration continue. Cette dynamique intègre aussi le rapport d’activités annuel de la filière. Ce rapport est un outil d’évaluation par l’équipe pédagogique de la filière. Il est consultable sur le site internet¹, une fois présenté en conseil de perfectionnement puis en assemblée générale.



¹ <https://irtasca.fr/wp-content/uploads/2022/06/rapport-dactivite-2022-ass-20-06-22.pdf>

1 – Admission

L'admission des apprenants dans la formation ASS se fait au regard de l'article D.451-28-5 du décret n°2018-734 du 22/08/2018 relatif aux formations et diplômes du travail social.

Les candidats, obligatoirement titulaires du baccalauréat, ayant le statut d'étudiant ainsi que les futurs bacheliers devront s'inscrire sur la plateforme ParcoursSup afin de déposer leur candidature.

Les candidats qui souhaitent entrer en formation par la voie de l'apprentissage doivent également s'inscrire par l'intermédiaire de ce dispositif.

Les demandeurs d'emploi ainsi que les personnes salariées en activité, salariées bénéficiant de financements dans le cadre de plan du développement des compétences ou de plan de reconversion s'inscrivent via le site internet de l'IRTS CA.

A l'issue de l'étude de leur dossier, les candidats sont reçus par une commission composée de formateur et professionnel pour un entretien d'une demi-heure. Des attendus nationaux ont été publiés, ils servent de base pour apprécier l'aptitude et la motivation du candidat.

Ils se composent de 7 critères nationaux (arrêté du 10 janvier 2019) :

- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute ;
- Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi ;
- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde ;
- Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation ;
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs ;
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe ;
- Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite.

Le règlement accessible par tous et consultable sur le site internet, informe les candidats des conditions d'admissions aux concours.

L'IRTS CA est agréé par la Région pour 44 **entrants** (étudiants et demandeurs d'emploi) et pour 15 **entrants** salariés ou apprentis en filière ASS.

2 – Interaction entre théorie et pratique : une alternance intégrative

A ce jour, le Ministère du travail, de la santé, et des solidarités définit 4 missions qui relèvent de la compétence des Assistants de Service Social :

- L'évaluation des situations des intéressés
- Le conseil et l'orientation des personnes en difficultés
- L'accompagnement des personnes sur la base d'un projet
- La participation au développement social local.

C'est dans l'optique de développer ces compétences pour les apprenants que la formation actuelle est conçue dans le respect du code de déontologie.

La formation d'Assistant de Service Social comprend **3500 heures** réparties sur trois ans et se compose de multiples apports qui s'interpénètrent de façon constante. Les contenus théoriques (1740 heures), et les périodes de formation pratique (1820 heures) se font continuellement écho. Cette alternance permet aux apprenants de travailler les différents liens indispensables à l'apprentissage du métier.

Afin de mettre en place cette formation et d'accompagner les apprenants dans toutes les facettes de leur professionnalisation une équipe de 3 formateurs, d'une responsable de formation et d'une assistante pédagogique est constituée. Les formateurs ont la charge de la phase pratique du métier et l'assistante pédagogique assure la gestion des notes et appréciations, les conventions de formation pratique et la gestion des livrets de formation. En contact régulier avec les apprenants, elle est l'interface avec les formateurs et la responsable de la formation.

2.1– La formation théorique

Le volume d'heures d'enseignement théorique est de 1740 heures.

Afin d'être en conformité avec le droit du travail, l'organisation des journées est passée de 6 heures à 7 heures par jour pour ce qui concerne les premières et les deuxièmes années et il en sera de même pour la rentrée universitaire prochaine pour les apprenants de troisième année.

Ces nouvelles modalités pédagogiques vont permettre à terme de répartir plus harmonieusement les certifications pour les apprenants et permet déjà une amplitude plus importante pour l'organisation des périodes de formation pratique.

Les heures sont réparties en 7 axes transversaux et un axe central à la formation ASS :

- Axe 1 : L'être humain un sujet en interaction
- Axe 2 : La personne et sa santé : besoins et potentialités
- Axe 3 : La société, le groupe, l'individu
- Axe 4 : Le citoyen, acteur engagé dans le faire ensemble sur un territoire
- Axe 5 : Approche citoyenne et professionnelle de l'intervention sociale
- Axe 6 : International et recherche
- Axe 7 : Elaboration de démarches professionnelles
- Axe 8 : Cheminement et implication professionnelle.

Le référentiel de formation est distribué en 4 domaines de formation (DF), qui se déclinent en 4 domaines de compétences (DC) chacun d'eux divisé en deux blocs de compétences (BC). Le programme détaillé de la formation se trouve en **annexe 1**.

Les ECTS² sont pareillement distribués en domaine et bloc de compétence (**voir annexe 2**). Les apprenants ont à valider 30 ECTS par semestre, ECTS qui sont attribués par une commission pédagogique semestrielle composée de :

Les membres de la commission pédagogique sont désignés par la direction de l'IRTS CA. Elle se compose de :

² Pour rappel, le système de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) est un outil de l'enseignement supérieur visant à rendre les études et les cours plus transparents à l'échelle de l'Europe. Il aide les étudiants à se déplacer d'un pays à l'autre et à faire reconnaître leurs qualifications universitaires et leurs périodes d'études à l'étranger. L'ECTS permet aux « crédits » acquis auprès d'un établissement d'enseignement supérieur d'être comptabilisés pour l'obtention d'une qualification dans un autre établissement. Les crédits ECTS représentent un apprentissage fondé sur des acquis d'apprentissage clairement définis ainsi que sur la charge de travail qui leur est associée. Un grade licence, comme le diplôme d'assistante de service sociale, correspond à 180 ECTS. Source : education.ec.europa.eu

- Un enseignant-chercheur désigné par le président de l'Université Reims Champagne-Ardenne ;
- La direction générale de l'IRTS CA ou son représentant ;
- Le préfet de Région ou son représentant (DREETS) ;
- Le recteur de région académique ou son représentant (Rectorat) ;
- Les responsables des formations, ou leurs représentants désignés par la direction générale de l'IRTS CA ;
- Deux enseignants ou formateurs intervenant dans la formation ;
- Un étudiant suivant la formation (délégué) ;
- Deux représentants des secteurs professionnels.

Les travaux demandés pour valider les ECTS peuvent être des contrôles sur tables, des QCM, des rapports de stages, des dossiers. Il peut s'agir d'oraux, d'écrits, de présentation numérique. Certains ECTS sont issus de travaux en groupe et d'autres de travaux individuels.

🔗 LES DOMAINES DE FORMATION

🔗 DF 1. Intervention professionnelle en travail social (655 heures)

- Bloc 1 : Intervention sociale individuelle 379 heures
- Bloc 2 : Intervention sociale collective 276 heures

Ce domaine porte principalement sur les cadres et les champs de l'intervention.

Les méthodologies de l'intervention, qu'elles soient individuelles ou collectives, sont enseignées dans ces blocs de compétences.

Les apports de base dans les différentes disciplines des sciences humaines sont principalement proposés dans ce domaine de formation.

Des ateliers d'analyse de pratiques ont lieu afin de permettre aux apprenants d'échanger sur les différentes approches du travail social.

La participation des personnes accompagnées est également un élément important de ce DF. Certaines viennent témoigner de leur parcours d'insertion, de migration, d'addiction, de handicap. Elles viennent souvent accompagnées d'un travailleur social.

Ce savoir expérientiel permet aux apprenants de mieux comprendre la place d'acteur des personnes et de déconstruire leurs représentations concernant les bénéficiaires des interventions sociales.

🔗 DF 2. Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social (568 heures)

- Bloc 3 : Diagnostic social territorial 267 heures

Les notions liées au territoire et au diagnostic social territorial seront particulièrement étudiées en lien avec une période de formation pratique de 8 semaines en vue de la préparation de deux certifications. En effet, la question du territoire s'est imposée progressivement comme un élément central de l'action sociale. C'est une notion complexe qui renvoie à de multiples références : géographique, sociologique, économique statistique... Il s'agit d'un espace social, de vie, économique, politique, un lieu d'échanges et d'actions dans des réseaux de partenaires.

Dans cette volonté de former les futurs professionnels à toutes ces dimensions, les apports théoriques se déclineront de la façon suivante :

- Cadre général du développement du territoire : les notions de ruralité, d'urbain, de rurbain, d'agglomération, de politique de la ville ;
- Approches sociodémographique, historique, économique, politique du territoire ;
- Les notions d'espace, d'urbanisme et d'environnement (rural, urbain, rurbain) dans l'aménagement du territoire ;
- L'approche territoriale des partenariats et des réseaux ;
- Le concept d'Economie Sociale et Solidaire, le développement durable et la transition écologique.

Au-delà des apports théoriques, les rencontres avec les différents acteurs (Elus, bailleurs sociaux, maisons de quartier et habitants) et les études de différents territoires seront privilégiées en urbain comme en rural (canton, quartier, commune, communauté de communes par exemple).

L'ensemble des démarches permettra aux apprenants d'élaborer les différentes phases d'un diagnostic territorial et de mieux appréhender l'implication des partenaires et des acteurs, ceci en lien avec la séquence de formation pratique de territoire.

➤ Bloc 4 : Analyse de l'environnement social, familial et territorial

Dans le cadre de ce bloc de compétences, l'étude des différents phénomènes sociaux sera travaillée ainsi que l'évolution des représentations des questions sociales. La connaissance des différents publics accompagnés et de leurs caractéristiques sera approfondie dans ce domaine de formation.

Dans le cadre de la préparation au mémoire de pratique professionnelle, un module de formation en première année est consacré à la problématisation. En seconde année, les apprenants sont initiés à la méthodologie de recherche. Enfin, en troisième année un « référent mémoire » accompagne la préparation et la finalisation du mémoire. Les apports seront d'ordre méthodologique et théorique en fonction des thèmes retenus par les apprenants. De plus 10h, de formation portant sur la recherche en travail social, sont dispensées par un universitaire à tous les apprenants de niveau 6. C'est également dans ce bloc de compétences que des journées d'études sont proposées aux apprenants animées par l'équipe pédagogique et des experts du sujet présenté. Ces journées sont composées d'une conférence et de tables rondes. Pour exemple, les intitulés de 2022, 2023 et 2024 étaient ou seront les suivants :

- Jeunes en errance ;
- La prostitution et la mise en danger des adolescentes placées ;
- Déficiences intellectuelles et troubles associés ;
- Engager ses émotions dans la relation d'aide ;
- Jeunes et addiction ;
- Femmes sans domiciles ;
- Sexualité et protection de l'enfance ;

👉 DF 3. Communication professionnelle en travail social (250 heures)

➤ Bloc 5 : Expression et communication écrite et orale 150 heures

Dans ce bloc sont abordés les théories de la communication, le cadre et ses spécificités en lien avec le métier, le secret professionnel et la déontologie.

Les écrits sur lesquels reposent une partie importante de l'exercice professionnel seront travaillés. Le choix des informations importantes et indispensables en fonction du ou des destinataires, ainsi que les éléments d'analyse des situations et ceux aidants à la décision feront l'objet de plusieurs

ateliers de travail en groupe d'une quinzaine d'apprenants. Afin de rester au plus proche des pratiques professionnelles, ces ateliers seront animés par des ASS en exercice. En ce qui concerne la syntaxe et l'orthographe, les apprenants bénéficient de 30 heures de formation par le biais du projet Voltaire, en support numérique.

➤ Bloc 6 : Communication professionnelle en travail social 100 heures

Afin de compléter les cours concernant les écrits professionnels usuels (compte rendu, rapport, signalement...), une attention particulière est portée sur la question des technologies du numérique. Cela concerne l'utilisation par les futurs professionnels, et en ce qui concerne les publics accompagnés, la prévention de la fracture numérique et les dérives concernant les réseaux sociaux. La communication avec tous les acteurs et publics concernés du travail social sera étudiée dans ce domaine y compris avec les personnes non francophones par le biais d'un apport important en langue anglaise. 60 heures y sont consacrées pour moitié sur une plateforme dédiée et pour moitié en présentiel.

🔗 **DF4. Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (267 heures)**

➤ Bloc 7 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

Les différentes théories des partenariats et réseaux y seront exposées et expérimentées lors de séquences de formation pratique.

L'accès aux droits et services pour les personnes accompagnées y sera également évoqué.

Le travail d'équipe est un incontournable de ce domaine.

Les différentes formes de médiation (éducative, familiale, sociale...) de plus en plus présentes sur les terrains d'exercice du métier en lien avec divers dispositifs seront approfondies en formation théorique avec différents professionnels du secteur.

➤ Bloc 8 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels

Ce bloc aborde l'évolution des institutions et des politiques sociales. Il est bien évident que toutes les dimensions du droit y seront explorées ; les contextes institutionnels feront l'objet d'étude en s'appuyant sur les observations réalisées au cours de la formation pratique.

Les notions de partenariat et de réseau seront développées dans ce domaine de formation en lien avec les différentes dynamiques institutionnelles.

🔄 LA RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL

La **recherche** en travail social, en lien avec les quatre domaines de formation, sera une composante importante du cursus des apprenants. Il s'agira d'une part de séminaires et de journées d'étude, animés par des enseignants chercheurs, des formateurs IRTS CA des auteurs, des cinéastes, des personnes bénéficiaires et des apprenants. En 2021 et 2022, les thèmes ont été les suivants :

- les mineurs non accompagnés ;
- la vie dans l'institution sociale et médico-sociale, comprendre la violence, la prévenir et en sortir ;
- de la création à la transformation, le travail social face à l'interculturalité ;
- la formation en travail social, l'éducation bienveillante ;
- mémoire de l'immigration.

D'autre part, il a été convenu avec l'URCA que tous les apprenants en formation d'assistant de service social participent à 10 heures de cours dispensées par un enseignant chercheur sur la question des méthodologies de recherche.

☛ LES INTERVENTIONS : METHODOLOGIE ET RESSOURCES MOBILISEES

Les intervenants pour ces différents apports sont principalement des enseignants universitaires, des formateurs permanents, des formateurs occasionnels et de nombreux professionnels en exercice et particulièrement des référents de site qualifiants.

Les enseignements prennent la forme de cours, travaux dirigés et travaux pratiques.

De plus, des personnes bénéficiaires d'un accompagnement interviennent de plus en plus dans la formation pour témoigner de leur savoir expérientiel et leur expertise sur l'aide psycho-sociale, le fonctionnement des institutions et sur les différents dispositifs de l'action sociale.

L'essentiel des enseignements théoriques est dispensé à l'IRTS CA mais il arrive que l'accueil dans certains services ou structures permette une autre modalité pour les apprenants. Cette transposition de la formation est utilisée pour aller à la rencontre d'usagers du travail social et pour échanger avec des professionnels dans leur contexte d'exercice (polyvalence de secteur par exemple) ou pour approfondir des notions (l'Economie sociale et solidaire par une visite guidée de Familistère de Guise).

Des projets sont aussi existants pour des rencontres avec des élus dans des lieux institutionnels de décision tels que l'Assemblée Nationale et le Conseil Départemental.

Les travaux pratiques permettent aux apprenants d'investiguer, d'enquêter, de rencontrer des professionnels, des usagers, à partir de contenus théoriques. Ils font ensuite état de leurs travaux et les partagent en promotion.

Certains enseignements ont lieu en distanciel. En effet, une partie des heures concernant l'apprentissage de l'anglais se fait via une plateforme de l'URCA, de la même façon, un travail sur les écrits professionnels (la syntaxe, la grammaire et l'orthographe) est réalisé à partir du logiciel Voltaire.

Les enseignements se font selon les besoins :

- en promotion entière ;
- en transversalité avec des apprenants d'autres formations (Educateurs Spécialisés, Educateurs de Jeunes Enfants et Educateurs Techniques Spécialisés) quand il s'agit de cours sur les notions de base des différentes approches du travail social ;
- en groupe restreint, c'est particulièrement le cas des accompagnements à la professionnalisation et des préparations aux épreuves du DEASS.

2.2– La formation pratique

Ces apports théoriques (1740 heures) évoqués sont, de façon importante, confortés par la formation pratique.

Conformément aux textes, celle-ci se répartit sur différents terrains professionnels en lien avec les référentiels de compétences, de formation et de certification. Les objectifs de stages généraux sont fixés par les textes mais chaque apprenant élabore des objectifs personnalisés en lien avec ses

acquis, son projet professionnel et les spécificités de chaque terrain de stage. Ce travail est effectué avec un formateur permanent de la filière ASS.

Ces objectifs sont ensuite de nouveau travaillés et/ou modifiés avec les professionnels des sites qualifiants.

Pour le choix des terrains de stage, deux systèmes coexistent. D'une part l'IRTS CA sollicite les principaux milieux professionnels envisagés : Conseils Départementaux, CARSAT, CAF, Education Nationale, hôpitaux, structures et services de la protection de l'enfance, et de l'enfance inadaptée.

D'autre part, les apprenants font eux-mêmes des recherches.

Une adéquation est visée entre la volonté des apprenants, les propositions des terrains professionnels et les possibilités de chacune des parties prenantes (frais pour les apprenants, distance, hébergement, permis ou non de conduire, gratification ou non...).

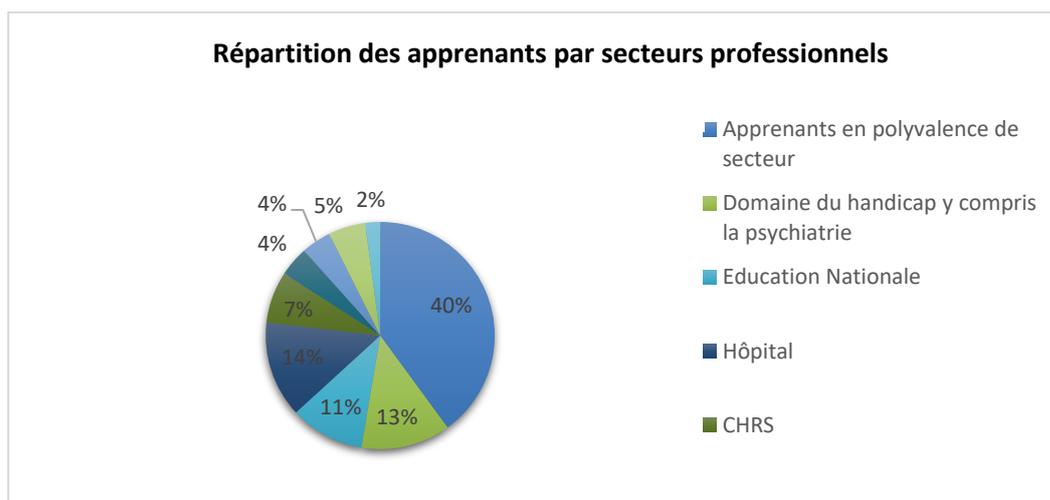
Deux conventions concernent les sites qualifiants :

- Une convention de site qualifiant, établie pour 5 ans, entre les terrains professionnels et l'IRTS CA (circulaire N° DGAS/4A/2005/249 du 27 mai 2005)
- Une convention de formation pratique entre le terrain professionnel, l'apprenant et l'IRTS CA, et le cas échéant, l'employeur.

Pour l'année scolaire 2022/2023, la répartition des apprenants (109 terrains) sur les différents départements est la suivante :

Département	Nombre d'apprenants
Aube	10
Marne	81
Haute-Marne	6
Ardennes	17
Aisne	6
Seine et Marne	1

Deux apprenantes ont bénéficié d'une mobilité à l'étranger, une au Sénégal et une autre en Finlande.



Un protocole de rencontres entre référents professionnels et référents de parcours IRTS CA est élaboré et présenté en **annexe 3** de ce document.

Une période nommée formation pratique de **découverte** de 8 semaines a lieu auprès d'un assistant de service social durant le premier semestre de formation. Cette session est conçue dans un but de connaissances et de rencontres des publics et des professionnels.

Une première approche des institutions, du partenariat et du territoire sera également privilégiée.

Une seconde période nommée **immersion** se déroule en deux sessions de 8 semaines, une en semestre 2 et l'autre en semestre 3.

C'est pour les apprenants une première expérience d'apprentissage d'actes professionnels auprès d'un public.

L'orientation choisie par l'IRTS CA portera sur le travail collectif auprès des usagers. En effet, c'est à partir de cette expérience que l'apprenant présentera une épreuve certification concernant le Bloc de Compétence 2, portant sur la présentation d'une action sociale d'intérêt collectif.

Au semestre 4, des collectifs d'apprenants seront constitués pour 8 semaines de formation pratique nommée **territoire** en vue de travailler spécifiquement autour des problématiques du développement social territorial. Ils doivent à l'issue de cette expérience présenter « un diagnostic social territorial » à l'écrit pour valider le BC 3 et à partir de cet écrit, soutenir un oral portant sur la communication professionnelle pour valider le BC 6

En troisième année, une période de **professionnalisation** sur le terrain va permettre de finaliser la formation. A l'issue de ce stage de 20 semaines, l'apprenant sera en mesure d'effectuer les différents actes professionnels relevant du métier d'ASS. Une épreuve de la certification est liée à cette période, il s'agit BC1 portant sur la présentation d'une intervention sociale individuelle.

Chacune de ces périodes sera évaluée par un ASS et/ou exceptionnellement par un autre professionnel de travail social de même niveau. Une évaluation écrite sera portée par le terrain de stage pour chaque période de formation pratique ainsi qu'une autoévaluation par l'apprenant.

2.3 – L'apprentissage et le CFA

Le Centre de Formation des Apprentis de l'IRTS-CA a été créé le 1er septembre 2022. Le rôle des centres de formation d'apprentis ne se limite pas à la formation, mais s'étend également à l'accompagnement et l'information.

14 missions sont confiées aux CFA par la loi 2018-771 du 5 septembre 2018, article L.6231-2 du code du Travail (extrait) :

1° D'accompagner les personnes, y compris celles en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage, en développant leurs connaissances et leurs compétences et en facilitant leur intégration en emploi, en cohérence avec leur projet professionnel. Pour les personnes en situation de handicap, le centre de formation d'apprentis appuie la recherche d'un employeur et facilite leur intégration tant en centre de formation d'apprentis qu'en entreprise en proposant les adaptations nécessaires au bon déroulement de leur contrat d'apprentissage. Pour accomplir cette mission, le centre de formation d'apprentis désigne un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap ;

2° D'appuyer et d'accompagner les postulants à l'apprentissage dans leur recherche d'un employeur ;

3° D'assurer la cohérence entre la formation dispensée en leur sein et celle dispensée au sein de l'entreprise, en particulier en organisant la coopération entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage ;

4° D'informer, dès le début de leur formation, les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et en tant que salariés et des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel ;

5° De permettre aux apprentis en rupture de contrat la poursuite de leur formation pendant six mois tout en les accompagnant dans la recherche d'un nouvel employeur, en lien avec le service public de l'emploi. Les apprentis en rupture de contrat sont affiliés à un régime de sécurité sociale et peuvent bénéficier d'une rémunération, en application des dispositions prévues respectivement aux articles L. 6342-1 et L. 6341-1 ;

6° D'apporter, en lien avec le service public de l'emploi, en particulier avec les missions locales, un accompagnement aux apprentis pour prévenir ou résoudre les difficultés d'ordre social et matériel susceptibles de mettre en péril le déroulement du contrat d'apprentissage ;

7° De favoriser la mixité au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la prévention du harcèlement sexuel au travail et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui met en avant les avantages de la mixité. Ils participent à la lutte contre la répartition sexuée des métiers ;

8° D'encourager la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en organisant des actions d'information sur ces sujets à destination des apprentis ;

9° De favoriser, au-delà de l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à l'égalité des chances et à la lutte contre toutes formes de discriminations et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui mette en avant les avantages de la diversité ;

10° D'encourager la mobilité nationale et internationale des apprentis en nommant un personnel dédié, qui peut comprendre un référent mobilité mobilisant, au niveau national, les ressources locales et, au niveau international, les programmes de l'Union européenne, et en mentionnant, le cas échéant, dans le contenu de la formation, la période de mobilité ;

11° D'assurer le suivi et l'accompagnement des apprentis quand la formation prévue au 2° de l'article L. 6211-2 est dispensée en tout ou partie à distance ;

12° D'évaluer les compétences acquises par les apprentis, y compris sous la forme d'un contrôle continu, dans le respect des règles définies par chaque organisme certificateur ;

13° D'accompagner les apprentis ayant interrompu leur formation et ceux n'ayant pas, à l'issue de leur formation, obtenu de diplôme ou de titre à finalité professionnelle vers les personnes et les organismes susceptibles de les accompagner dans la définition d'un projet de poursuite de formation ;

14° D'accompagner les apprentis dans leurs démarches pour accéder aux aides auxquelles ils peuvent prétendre au regard de la législation et de la réglementation en vigueur.

L'accompagnement de l'apprentissage est réalisé par le **réfèrent apprentis** qui va mettre en œuvre différentes actions :

- la recherche d'un employeur lorsqu'il y a une demande d'apprentissage ;
- un premier entretien pour information concernant les droits et devoirs afin de lever les éventuels freins et favoriser l'accès aux aides ;
- une visite employeur dans les premiers mois pour poser le cadre de l'apprentissage.

Le **maitre d'apprentissage** est directement responsable de la formation de l'apprenti dans l'entreprise, et doit disposer du diplôme visé ou d'un titre dans le même domaine que celui préparé par l'apprenti et justifier d'une année au moins d'exercice professionnel en rapport avec la qualification visée. Il accompagne au maximum deux apprentis dans la construction du parcours de formation, sécurise le parcours afin d'éviter les ruptures de contrats. L'apprenti peut signer un contrat pour les 3 ans ou débiter son apprentissage en 2eme année voire en 3ème année. Il réalise toutes ses périodes de formations professionnelles chez l'employeur hormis la 3ème pour laquelle il est préconisé une expérience hors structure employeur afin d'enrichir les pratiques et d'appréhender un autre public. Cette période peut être réalisée en mobilité internationale.

A la rentrée, un **livret de l'apprentissage** est délivré à chaque apprenti. Ce livret permet de tracer les rencontres avec le CFA ainsi que les objectifs de l'apprenti sur des périodes différentes, ainsi que l'évaluation de compétences par le maître d'apprentissage et l'auto-évaluation de ces mêmes compétences par l'apprenti. Ce document a pour fonction d'avoir une vision globale du suivi de l'apprenti et de sa progression sur 3 ans. Il représente un point d'appui à l'évaluation et l'auto-évaluation à remettre dans le livret de formation comme pour tous les apprenants de la formation ASS.

L'élection des **délégués apprentis** a également été mise en place. Leur rôle est de représenter l'apprentissage dans les différentes instances et de permettre aux apprentis d'avoir un interlocuteur privilégié. Ce n'est pas un régime scolaire qui s'applique aux apprentis, mais le régime des salariés, notamment pour l'acquisition de congés. Un congé de 5 jours ouvrables s'ajoute pour la préparation directe des épreuves.

Les apprentis en situation de handicap peuvent être accompagnés par le réfèrent handicap de l'IRTS CA.

La formule de l'apprentissage est attractive pour les entrants qui, entre autres avantages, sont ainsi rémunérés durant leur formation. Elle l'est aussi pour les employeurs car il existe une difficulté de recrutement en milieu urbain comme en milieu rural, avec un turnover important dans les équipes. L'apprentissage peut alors permettre de former aux pratiques de la structure et de fidéliser une équipe.

Outre cette modalité d'entrée par l'apprentissage, l'entrée en formation initiale est accessible aux lycéens, étudiants, ou demandeurs d'emploi dont les frais pédagogiques sont financés par la région ainsi qu'aux salariés dont la formation est financée par les OPCO et les employeurs.

2.4 – La formation à l'international

La formation pratique ainsi que la formation théorique s'enrichissent pour les apprenants de la filière ASS par la participation aux activités du pôle international.

➤ MOBILITES

Des séquences de formation sur site ont été identifiées :

- 8 semaines en fin de 1ère année (mai-juin) et/ou 8 semaines en début de 2ème année (septembre-novembre) ;
- 8 semaines en février-avril de la 2ème année.

Les apprenants ayant un projet à l'international doivent participer à un module « d'accompagnement à la mobilité » et s'y inscrire dès la rentrée universitaire. En 2023, 2 apprenantes ont fait ce choix et se sont engagées dans les temps de travail qui se poursuivront jusqu'à la fin de leur 2ème année de formation.

➤ MODULE DE FORMATION A L'INTERNATIONAL

Durant ce module, deux journées de formation ont été élaborées par le référent mobilités internationales des projets à l'international et la filière ASS.

Pour exemple, en 2024 une conférence débat à destination des apprenants de troisième année a pour titre : « **Les impacts des violences conjugales sur les enfants** »

Durant ces deux jours, des interventions et des débats se sont instaurés avec des formateurs de centres de formation de Lausanne, Liège, Louvain-la-Neuve et d'un centre de formation en Allemagne.

2.5 – Une évaluation en deux axes

↳ En intra établissement

La formation sera évaluée dans toutes ses dimensions. D'une part, un accompagnement est réalisé auprès des apprenants par les différents référents responsables des cours à chaque fin d'année de manière collective. D'autre part, un écrit est rendu par chaque apprenant à son référent de parcours portant sur les contenus de la formation théorique et pratique.

Un travail est régulièrement mené en réunion de filière afin de réajuster les contenus et les accompagnements nécessaires avec les responsables des enseignements en cas de besoin.

Des rencontres régulières avec les référents professionnels des sites qualifiants sont organisées à l'IRTS CA et permettent également d'adapter les contenus et la pédagogie aux besoins et attentes des terrains professionnels.

Un travail plus global sera également effectué par le Conseil de perfectionnement de la filière ASS. Afin d'être présenté à ce conseil, un rapport d'activité est réalisé. Il porte sur :

- Les dispenses des contenus de formation ;
- Le profil des intervenants occasionnels ;
- Les réajustements proposés par les apprenants, les formateurs et les sites qualifiants ;
- Les perspectives envisagées sur l'année suivante.

↳ Hors établissement

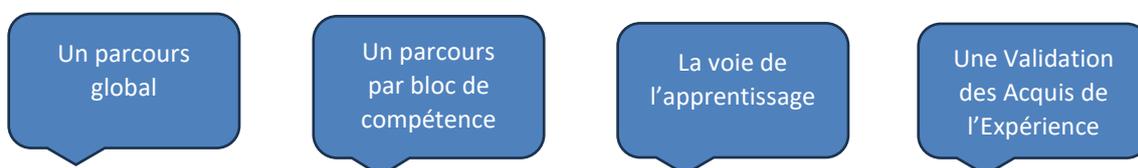
Des rencontres avec les autres centres de formations de la Région Grand Est permettent d'enrichir l'évaluation de nos pratiques de formation et de les faire évoluer.

De plus, la DREETS de Lorraine, en charge de l'organisation des sessions de diplôme ASS pour la région Grand Est, organise une à deux rencontres par an avec les responsables de formation ASS de chaque EFTS concerné afin d'échanger autour de l'épreuve du mémoire de pratiques professionnelles tant sur le fond théorique que sur l'évaluation du travail des apprenants.

Un suivi de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés est également pratiqué par l'observatoire de l'insertion des apprenants dans le but de mesurer l'employabilité de nos anciens apprenants/diplômés et de travailler avec eux sur les effets de la formation.

2.6 – La certification par la VAE

Les voies d'accès à la certification se sont diversifiées. Elles peuvent se faire par :



La voie d'accès par la VAE vient de subir une modification importante. Il est plus juste désormais de parler de parcours de « diplomation » plutôt que de parcours de « formation », puisque l'acquisition des blocs de compétences peut se faire de façon hybride, entre formation et VAE.

Le mot « expérience » renvoie d'une part à « *ce qui fait expérience*, ce qu'une personne expérimente et d'autre part à ce qu'elle en retire, à *l'expérience qu'elle a acquise* ». C'est celle-ci qui peut faire l'objet d'une validation car elle permet de progresser dans ses connaissances et ses compétences. Dans ce sens, l'expérience se constitue en un « système organisé des manières de se représenter le monde, des manières de se situer, de penser et d'agir³ ». La démarche de validation des acquis de l'expérience requiert explicitement ces deux significations : elle permet de valider ce qu'une personne a acquis comme expérience, au sens de manière de penser et d'agir, mais pour ce faire, elle repose sur une présentation détaillée des expériences significatives qu'elle a vécues, ou expérimentées.

Instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, le principe de la *validation des acquis de l'expérience* (VAE) permet d'obtenir une certification professionnelle par l'exposé d'éléments de son expérience, en lieu et place d'un parcours de formation et des examens afférents. L'expérience en question ne doit pas nécessairement être professionnelle. Par exemple, elle peut être issue d'un engagement associatif bénévole. La certification visée doit être inscrite au *Répertoire national des certifications professionnelles* (RNCP). Par « certification professionnelle », il est entendu : les diplômes et titres à finalité professionnelle, les certificats de qualification professionnelle émanant de branches professionnelles et les certificats de qualification professionnelle interbranches⁴.

³ J.-P. BOUTINET (éd.), *L'ABC de la VAE*, Toulouse, Érès, 2009, p. 139.

⁴ MINISTÈRE DU TRAVAIL, *Notice explicative demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience (VAE)*, Cerfa N°51260#02, Ministère du Travail.

Ces certifications professionnelles sont toutes inscrites au RNCP. Étant structurées en « bloc de compétences », chacun requérant sa propre validation, elles peuvent être obtenues dans sa totalité ou en partie (seulement certains blocs de compétences).

L'IRTS CA dispose d'un Pôle Ressources VAE qui assure l'instruction des demandes et l'accompagnement des candidats.

3 – L'évaluation et la certification

La certification pour le DEASS est constituée de 8 épreuves, une par bloc de compétences. Un règlement de certification et un référentiel pour chaque certification sont établis en respect des textes législatifs. 7 épreuves sont organisées par l'IRTS CA et la 8^{ème} par la DREETS.

Actuellement, la certification se fait par domaine de compétences, deux blocs pouvant se compenser.

Les épreuves de **Domaine de Compétence 1** où sont présentées des interventions sociales issues de séquences de formation pratique sur sites qualifiants auront lieu pour le Bloc 1 au semestre 6 et pour le bloc 2 au semestre 4

Ces épreuves valident les compétences du domaine 1 « Intervention professionnelle en travail social » et portent l'une sur les interventions collectives et l'autre sur les interventions individuelles.

Une épreuve du **Domaine de Compétences 2** « Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social » va consister en la présentation écrite d'un diagnostic social et territorial. Cette épreuve est en lien avec la formation pratique **territoire** de 8 semaines. L'épreuve du bloc 4 est la présentation d'un mémoire de pratique professionnelle en fin de formation.

Pour la préparation de ce travail, les apprenants s'appuient sur les enseignements concernant la recherche et sur des contenus de 58 heures (28 heures semestre 2 et 35 heures semestre 4) portant sur des méthodologies d'enquêtes, de recherches bibliographiques et de connaissances en sciences humaines. Chaque apprenant est accompagné par un guidant mémoire durant sa troisième année de formation (25 heures en groupe d'une quinzaine de personnes et 5 heures en guidance individuelle). Des ateliers pour préparer la soutenance sont organisés.

Le **Domaine de Compétence 3** « Communication professionnelle en travail social » est certifié par l'élaboration d'une communication professionnelle orale présentée au semestre 4 à partir du diagnostic social territorial.

Une étude de situation validera une seconde épreuve du domaine de compétence 3, la communication écrite sera évaluée.

Le **Domaine de Compétence 4** « Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux » fait l'objet de 2 épreuves : d'une part un contrôle de connaissance sera effectué sur les politiques sociales (4h sur table) avec l'élaboration par le candidat d'une proposition d'action à mettre en œuvre et répondant aux besoins identifiés. Ce travail sera réalisé en lien avec les Unités d'Approfondissement (U.A). Cette modalité pédagogique proposée à l'IRTS CA est présentée dans un référentiel en **annexe** de ce document. L'analyse d'une situation partenariale issue de la formation pratique sera présentée à l'écrit et soutenue à l'oral.

Ces deux épreuves sont présentées au semestre 6.

Un référentiel est établi pour chaque épreuve et présenté en **annexe 5**.

B – La formation ASS : les spécificités de l'IRTS CA

Le travail social actuel s'inscrit quasi exclusivement dans un travail d'équipe pluri professionnel et pluridisciplinaire. Cette dimension est déjà présente à l'IRTS CA et ce conformément au projet pédagogique de l'institut depuis 2014.

1 – Transversalité

L'article D.451-8 du code de l'action sociale et des familles précisé par l'arrêté du 23 août 2018 relatif au socle commun en définit le contenu pour les formations ASS, ES, EJE, ETS et CESF.

1.1 – Entre filières gradées licence

Un socle commun de connaissances et de compétences dans la formation pour les ES, EJE, ETS, CESF et ASS a pour objectif de garantir une culture commune. Des compétences communes et partagées sont identifiées et feront l'objet de périodes de formation pratique sur des thématiques identiques et sur des enseignements communs, parfois liés à 2, 3 ou 4 filières.

↳ Les compétences partagées sont les suivantes :

- Accueillir, favoriser l'expression et l'autonomie des personnes ;
- Analyser la demande et les besoins ;
- Evaluer une situation ;
- Concevoir un projet ;
- Concevoir une intervention ;
- Evaluer, ajuster son action ;
- Mobiliser les ressources de la personne et favoriser sa participation ;
- Accompagner une personne ;
- Favoriser l'accès aux droits.

↳ Les connaissances communes :

- Histoire du travail social et des métiers ;
- Ethique et valeurs en travail social ;
- Connaissance des publics ;
- Initiation à la démarche de recherche ;
- Accès aux droits ;
- Participation et citoyenneté des personnes accompagnées ;

Les connaissances communes donnent lieu à allègement de formation.

Les compétences partagées et les connaissances communes sont le socle de nos formations et font l'objet de nombreux échanges entre apprenants, formateurs et professionnels de toutes les filières de formation.

1.2 – Avec les niveaux 4

Les équipes de travail dans les services et ESMS sont également composées de professionnels de niveaux différents, c'est pourquoi les ASS ont des contenus communs avec des apprenants de niveau 4, notamment avec les TISF (Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale).

Ces échanges permettent une connaissance des deux métiers et des complémentarités indispensables en vue d'optimiser le service proposé aux personnes accompagnées.

2 – Les parcours de professionnalisation

2.1 – Référent de parcours

La formation en travail social engage l'apprenant dans sa formation : il analyse les réalités auxquelles il se confronte, il réfléchit sur ses pratiques et celles qu'il observe et élabore des attitudes et un positionnement professionnels.

Chaque apprenant rencontre dès son entrée en formation un référent de parcours (membre de l'équipe pédagogique de la filière ASS).

Pour la filière ASS, les apprenants bénéficient de deux référents de parcours qui seront désignés en fonction du rythme de l'alternance. Un premier de la rentrée jusqu'à l'issue de la période d'immersion (semestre 1, 2 et 3) et un second pour la suite qui englobe la formation pratique sur un territoire, la période de professionnalisation et plusieurs préparations aux épreuves de certification.

Le référent de parcours organise et accompagne l'implication de l'apprenant dans son parcours : il provoque et vérifie l'appropriation des supports théoriques de la formation, sa capacité à les utiliser pour analyser les situations rencontrées, les contextes d'intervention et les expériences. En cas de difficultés particulières, ce même référent soutient l'apprenant dans ses apprentissages. Il s'agit de transformer des capacités en compétences nécessaires à l'obtention de DEASS et à l'exercice du métier.

Cet accompagnement du parcours par un référent se déroule en partie en groupe d'une quinzaine de personnes (80 heures) et d'autre part en individuel (10 heures). C'est dans ce cadre que sont travaillés et validés les choix et objectifs de stage, la correction des écrits et l'accompagnement des apprenants rencontrant des difficultés entraînant des répercussions sur la formation.

La réflexion sur les choix des sites qualifiants et les objectifs des apprenants trouve toute sa place dans ces échanges.

Ces groupes de travail sont le creuset des liens indispensables entre la théorie et la pratique que l'apprenant doit être capable de construire.

Ce référent de parcours est aussi impliqué dans les bilans de parcours réalisés en fin de première et seconde année universitaire, afin de permettre à chacun de mesurer les évolutions et de définir les objectifs pour la suite du parcours.

2.2 – Parcours de vie

Ce travail de professionnalisation est également approfondi dans une séquence de formation, au semestre 4, intitulé "parcours de vie" où chaque apprenant à la possibilité de mettre en mot et/ou en images son parcours professionnel, de son origine à ce qu'il envisage pour la suite.

Ce travail est encadré par des professionnels diplômés en analyse systémique.

2.3 – Alternance intégrative

Au fil des réformes de la formation, les établissements et services ne sont plus sur le registre de l'accueil du stagiaire qui vient s'immerger dans un contexte de travail, mais sur celui de l'offre de formation sur site qualifiant produite par les institutions et/ ou établissements.

La transmission des savoir-faire professionnels, l'appropriation du cadre d'intervention est maintenant à décliner en compétences, compétences des professionnels, compétences que l'institution propose à l'apprenant de développer selon des modalités intégrant l'expertise des équipes.

↳ Un partenariat institutionnel : IRTS CA / SITE QUALIFIANT.

L'article 4 de l'arrêté du 22 août 2018 précise que « *La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociées de cette dernière* ».

La formation sur site, l'accueil de professionnels en formation ne relève plus de la seule bonne volonté des agents. Il s'agit d'une démarche institutionnelle. L'établissement d'accueil établit l'offre de formation qui permet la formalisation d'une convention dite de site qualifiant, entre le représentant de l'ESMS et la direction de l'EFTS. L'offre de formation proposée par le site qualifiant doit correspondre au référentiel professionnel du diplôme visé.

« La notion de site qualifiant implique la responsabilité et l'implication de l'Institution employeur envers la formation des étudiants notamment en facilitant et favorisant l'investissement des professionnels dans l'accueil de stagiaires.

Le positionnement de l'organisme d'accueil est en effet déterminant pour créer une véritable dynamique de réflexion mais aussi de co-construction et co-évaluation du temps de stage. Il suppose que la garantie de la qualité d'un terrain de stage soit référencée non plus à un seul professionnel mais à un référent animant une équipe pluridisciplinaire ou pluriprofessionnelle autour du projet d'accueil du (des) stagiaire(s). »⁵

L'alternance intégrative se caractérise selon G. BOURGEON par la « compénétration effective des milieux de vie socio-professionnels et scolaires en une unité de temps formatif ».

Il est attendu du site de stage qu'il soit en mesure de placer l'étudiant dans une mise en situation professionnelle pour suivre et évaluer la progression de ses acquisitions, dès la mise en œuvre de ses activités et de ses interventions.⁶

Il y a interaction constante puisqu'en permanence le temps en entreprise met en pratique ce qui est abordé en formation sur site. A l'inverse, l'équipe pédagogique de la filière permet à l'apprenant d'analyser et de comprendre les acquis de la formation pratique afin de construire sa posture professionnelle.

⁵ (Questions/Réponses – DGAS 13.07.04).

⁶ (Circulaire DEETS 19.06.06).

La dichotomie entre théorie et pratique disparaît pour arriver à la notion de formation qualifiante. Ce sont les trois acteurs, formateur de l'IRTS CA, référent professionnel du site qualifiant et apprenant, qui coconstruisent le parcours de formation. Chacun a une place précise dans le dispositif. Dans ce cadre une réelle relation ternaire peut s'instaurer et va permettre à l'apprenant par des allers/retours théorie-pratique de se constituer un capital de compétences.

↳ Des acteurs : les référents et formateurs de site

Sous la responsabilité du directeur d'établissement, un référent de site est chargé de l'accueil des apprenants et assure la responsabilité pédagogique avec le concours des formateurs de l'IRTS CA et des professionnels du site qualifiant d'accueil, telle que définie par les textes. Il établit avec l'intéressé une convention de formation pratique, définissant les objectifs et les moyens de la confrontation à la réalité sociale ou éducative, et ceux du développement de compétences professionnelles.

Il détermine en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle les compétences identifiées dans le référentiel professionnel et participe à la construction du projet pédagogique d'accueil de l'apprenant dont il sera garant.

Professionnel reconnu pour ses aptitudes et son intérêt à la pédagogie de l'alternance, il assure le tutorat du stagiaire en collaboration avec l'équipe ou les équipes pluridisciplinaire(s) ou pluriprofessionnelle(s).

Sont « formateurs de site » les professionnels qui participent à l'accompagnement des stagiaires. Ils sont en proximité directe et quotidienne avec eux, les accompagnent dans l'acquisition de compétences, suivent leur progression, dressent des bilans réguliers et informent le référent de parcours de leur évolution.

↳ Les outils de l'alternance : les conventions, l'offre de formation et les rencontres

L'article 4 de l'arrêté du 22 août 2018 stipule que « *chaque formation pratique fait l'objet d'une convention établie entre l'établissement de formation, l'étudiant et le responsable de la formation pratique. Cette convention précise les modalités de déroulement de la formation pratique, ses objectifs, notamment en matière d'apprentissages professionnels, les modalités d'évaluation, les noms et qualification du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat. Elle précise également les engagements réciproques des signataires avec le projet d'accueil des étudiants établi par le site qualifiant* ».

L'apprenant, le référent de site et le responsable de la formation signent la convention de formation pratique. Cette convention décline les compétences visées, les moyens d'évaluation (cf. le référentiel de la séquence de formation sur site) et le projet de l'apprenant, projet dont les objectifs sont visés par le formateur référent de parcours dans le cadre des procédures de pré affectations.

Il s'agit bien d'un temps de formation en entreprise, l'accueil s'effectue sur la présentation d'un projet ancré dans un parcours, et non sur des capacités de travail pré-requises.

Lors du démarrage des périodes de formation pratique, dans le cadre de rencontres entre référents de stages et formateurs, sont diffusés les documents pédagogiques référentiels afin de renforcer la complémentarité entre les temps de formation pratique et en centre.

Lors des différentes séquences de formation sur site, des contacts sont établis entre l'apprenant, le référent du site qualifiant et le référent de parcours de l'apprenant.

2.4 – Parcours personnalisés

Cette personnalisation porte sur 3 critères.

↳ Allègements et dispenses

Les droits aux allègements et dispenses sont définis par les référentiels officiels de formation. Il peut s'agir d'allègement de contenus de formation, dans ce cas les situations sont étudiées au cas par cas lors d'une commission pédagogique en début d'année universitaire. Pour bénéficier d'un allègement de formation, l'apprenant doit être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 6 et justifier par écrit qu'il maîtrise déjà les contenus de la formation.

Pour ce qui concerne les personnes disposant d'un diplôme de travail social de niveau 6 (obtenu à partir de 2021), les domaines de compétences 3 et 4 sont automatiquement acquis.

Ces allègements et dispenses sont portés au livret de formation de l'apprenant après validation par la commission pédagogique.

↳ Aménagements

Des aménagements de parcours peuvent être parfois sollicités par les apprenants ou proposés par les référents de parcours au regard d'éléments de vie, maternité, engagement divers, maladie, difficultés d'apprentissage. Ces aménagements sont validés par la commission pédagogique à partir d'éléments fournis par l'apprenant et/ou par le référent de parcours.

Il peut s'agir d'un redoublement, d'une suspension de formation ou tout aménagement permettant à l'apprenant de suivre la totalité du cursus. A cette occasion, le référent de parcours informera l'apprenant de la possible personnalisation de son parcours de diplomation (hybridation VAE / formation par exemple).

↳ Choix pédagogiques des apprenants

Durant leur cursus les apprenants sont acteurs de leur parcours de formation.

Durant les trois années de formation, les apprenants peuvent choisir à plusieurs reprises des thématiques et ou des approfondissements qu'ils vont travailler spécifiquement.

Cette implication dans un groupe transversal permet de transformer des capacités personnelles en compétences professionnelles.

Les apprenants peuvent également faire le choix d'une mobilité européenne dans le cadre des programmes ERASMUS (formation théorique et/ou pratique) ou d'une mobilité internationale en lien avec des centres de formation partenaires (Belgique, Portugal, Espagne, Canada, Suisse, Sénégal...).

Les apprenants doivent également opérer un choix en ce qui concerne les Unités d'Approfondissement.

3 – Unités d’approfondissement

Les unités d’approfondissement sont une modalité pédagogique essentielle de fin de formation.

En effet, elles permettent de croiser en fin de formation trois logiques :

- Les enjeux sociaux des personnes, des bénéficiaires, des personnes accompagnées et leur famille ;
- Les politiques sociales et les dispositifs ;
- Les qualifications professionnelles et le partenariat.

Et cela en relation avec la dernière séquence de formation pratique – d’où un certain choix possible pour l’apprenant ce qui représente une transition importante vers l’entrée dans la vie professionnelle. Ces trois logiques constituent les lignes de force de la construction de positionnements professionnels que chacun doit construire et reconstruire tout au long de sa vie professionnelle future.

Les apprenants effectuent leur choix parmi les propositions suivantes :

- Unité « Protection de l’enfance » portée par l’axe 1 « L’être humain, un sujet en interaction » ;
- Unité « Vers l’inclusion sociale et sociétale des personnes en situation de handicap » portée par l’axe 2 « La personne et sa santé : besoins et potentialités » ;
- Unité « Participation des personnes accompagnées » portée par l’axe 3 « La société, le groupe, l’individu » ;
- Unité « Phénomènes de violences » portée par l’axe 3 « La société, le groupe, l’individu » ;
- Unité « D’une rive à l’autre : la rencontre interculturelle » portée par l’axe 3 « La société, le groupe, l’individu » ;
- Unité « Cultures, pratiques de médiation et travail social » portée par l’axe 7 « Elaboration de démarches professionnelles ».

Un référentiel des UA est annexé à ce document. Cet enseignement sera le support de l’épreuve de certification du bloc 7.

Conclusion

Certains modules de formation sont réaménagés en fonction de l'évolution des textes de loi et de l'évolution de la société et des apprenants. Un renforcement de la participation des personnes accompagnées est en cours de réflexion.

Une nouvelle réforme des diplômes du travail social de niveau 6 est annoncée vraisemblablement pour la rentrée universitaire 2026. Les Blocs de Compétences pourraient remplacer les domaines actuels, et l'IRTS CA adaptera alors le projet pédagogique en fonction des transformations actées.

Dans le cadre de la réforme de la VAE, évoquée plus haut, et pour faire écho aux mutations probables de la formation, il convient de parler de « parcours de diplomation », plus que de « parcours de formation » ; Dans ce sens, l'IRTS CA s'adapte et anticipe, afin de permettre aux apprenants d'accéder à des formules hybrides (validation de blocs de compétences par la VAE, et acquisition d'autres blocs par la formation).

Dans le livre blanc du travail social 2023, publié par le Haut Conseil du Travail Social en décembre 2023, la notion de transformation des métiers du social est abordée de la façon suivante, entre autres : « D'un autre côté, la déssectorisation des politiques sociales et médico-sociales appelle la mobilisation d'une approche plus territoriale de l'action publique qui gagne en pertinence et en efficacité à se déployer dans une logique de développement social et de proximité. Ce modèle repose sur des solutions collectives et participatives auxquelles peuvent contribuer les travailleuses sociales, en allant chercher d'autres acteurs du territoire, afin de mieux accompagner les parcours de vie dans toutes leurs composantes. Pour les travailleuses sociales, cette orientation les positionne comme des organisatrices de l'action collective et des facilitatrices du pouvoir d'agir.⁷ ».

Cette nouvelle vision du travail social impliquera l'adaptation des approches en travail social dispensée au cours de la formation des assistantes de service social, et la nécessaire veille réglementaire et sociale de la part de La filière, afin de dispenser les contenus de formation au plus près des transformations du métier d'assistant de service social.

La perspective la plus importante porte sur l'attractivité de la formation ASS et sur le maintien des apprenants dans leur parcours de formation.

L'IRTS CA a répondu dans ce sens à un appel d'offre pour une préformation concernant des demandeurs d'emploi. Cela permettrait de sécuriser les parcours des apprenants, et de leur donner des bases, nécessaires à la poursuite de leur parcours de diplomation.

⁷ Haut Conseil du Travail Social, « *Livre Blanc du travail social* », décembre 2023, page 96

ANNEXES

Annexe 1 : Programme détaillé de la formation ASS

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des ECTS

Annexe 3 : Protocole de rencontre des référents professionnels et référents de parcours

Annexe 4 : Référentiels de certification

Annexe 5 : Référentiels U.A.

Programme détaillé de la formation Assistant de Service Social - 2023/2026

ASS1				
Matière	Nombre d'heures	BC	Modalités d'évaluation contrôle continu	Modalités de certification
SEMESTRE 1				
1.A.31 Introduction aux sciences humaines	31,5	1		
Introduction : naissance des sciences humaines, de la philosophie et de leurs développements contemporains	3,5	1		
Comprendre l'être humain : approche sociologique	3,5	1		
Comprendre l'être humain : approche psychanalytique	3,5	1		
Comprendre l'être humain : approche socio-clinique	3,5	1		
Comprendre l'être humain : approche philosophique	3,5	1		
Comprendre l'être humain : approche pédagogique	3,5	1		
Comprendre l'être humain : approche psychologique	3,5	1		
Comprendre l'être humain : approche économie politique	3,5	1		
Approche historique, politique, économique, social et démographique	3,5	1		
1.B.31 La personne et son développement	28	1		
La personne du point de vue de la psychanalyse	7	1		
La personne du point de vue de la psychologie	7	1	Contrôle de connaissances - devoir maison	
Les représentations sociales	7	1		
Attachement et séparation	7	1		
3.A.321 Socialisation, exclusion, intégration	28	3		
Le processus de socialisation, d'intégration, d'insertion, d'inclusion sociale	24,5	3		
Les représentations sociales	3,5	3		
4.B.32 Territoire : Espace de vie et de projets	28	3		
Notion de territoire	14	3		
Notion de territoire et observations	3,5	3	Note de synthèse en lien avec le stage	
Etude d'un territoire	3,5	3		
Initiation au diagnostic social territorial	7	3		
5.A.31 La question sociale et politiques sociales	35	2		
Introduction générale au droit	3,5	2	QCM	
Les concepts mobilisables en droit de l'aide sociale	3,5	2		
La loi commune au secteur social et médico-social : loi 2002-2	3,5	2		
Les lois de lutte contre les exclusions et les différents dispositifs de surendettement	3,5	2		
Droit de la famille, autorité parentale	3,5	2		
Les lois de protection de l'enfant et les différents dispositifs	3,5	2		
Les lois relatives à la petite enfance	3,5	2		
Les lois relatives aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées	3,5	2		
Droit des étrangers (notions)	3,5	2		
Droit de la nationalité (notions)	3,5	2		
5.C.321 Les dispositifs d'accès aux droits (I)	28	2		
Mission du CD, insertion lutte contre les exclusions (RSA, FSL, ...)	3,5	2		
Présentation des missions de la CAF, les différentes PF	3,5	2		
Accès aux droits des personnes âgées dépendantes, CLIC	3,5	2		
Accès à la santé, les différents dispositifs	3,5	2		
Etude de situations, cas pratiques	14	2		

5.D.31 Approche historique et socio-politique	28	8		
Ethique et valeurs du travail social	7	8		
Spécificité métier	7	8		
Approche socio-historique du travail social	7	8		
Les cultures d'institution, les cultures professionnelles	7	8		
6.J.32 Projet Voltaire	12	5		
Projet Voltaire	12	5	Evaluation	
6.L.321 Anglais	30	6		
Anglais	14	6	Evaluation écrite de 30 min	
Anglais - Plateforme	16	6	Validation du nombre d'heures	
7.E.311 Médiations Educatives	35	5		
Médiations éducatives	35	5		
8.A.32 Fondements du Service Social	28	1		
Les fondements historiques du travail social	7	1	QCM	
Le métier d'assistante de service social	7	1		
Les théories de l'intervention sociale	14	1		
8.B.321 Construction de l'expérience /RP	14	1		
Cheminement professionnel	14	1		
8.D.321 Entretien relation d'aide	14	1		
Les enjeux de la relation d'aide	14	1		
8.E.32 Ecrits professionnels	21	5		
Les écrits professionnels	21	5	Devoir sur table	
8.P.31 Numérique et informatique	28	5		
Les modèles de communication et d'information	7	5	Production d'un document numérique	
Le cadre réglementaire lié à la communication et au partage d'informations	7	5		
La communication formelle et informelle	7	5		
Les usages et pratiques du numérique en travail social	7	5		
SEMESTRE 2				
1.F.311 Mutations de la constellation familiale	17,5	1		
Définition de la parentalité et de la fonction parentale	7	1		
Relations parents/enfants/fratrie	3,5	1		
Evolution de la famille et des groupes familiaux	7	1		
1.F.312 Mutations de la constellation familiale	10,5	1		
L'accompagnement des familles	7	1		
Les liens familiaux du point de vue de la psychanalyse	3,5	1		
2.A.321 Santé publique et éducation à la santé	28	4		
La prévention	28	4	Dossier collectif santé	
2.A.322 Le suivi de la mère et de l'enfant	35	2		
Développement psychomoteur	7	2		
Contraception et grossesse	7	2		
Le langage	7	2		
Présentation du champ de la petite enfance : PMI	7	2		
Santé de la petite enfance et signes de maltraitance	7	2		
2.B.32 Accompagner les situations de handicap	28	4		
Sociologie du handicap	3,5	4		
Inclusion scolaire	3,5	4		
Spécificité d'accompagnement d'un public déficient - autiste	7	4		
Les régimes de protection des majeurs protégés	3,5	4		
Annonce du handicap	3,5	4		
la bientraitance	7	4		
3.A.322 Violences, déviances	35	3		
Les phénomènes de violence	14	3		
Les violences faites aux femmes	7	3		
Le parcours	7	3		
Les normes et discriminations	7	3		
3.B.32 Le groupe et l'individu	24,5	1		
Les groupes d'appartenance	3,5	1	Ecrit réflexif sur le genre	
La dynamique de groupe et les interactions dans le groupe et les interactions dans le groupe	10,8	1		
Les formes de groupe	3,5	1		
La notion du genre	7	1		
3.I.32 Migrations et interculturalité	35	3		
Les cultures de l'interculturalité	20	3		
Les normes et discriminations	11,5	3		
Le droit des étrangers	3,5	3		

5.B.321 Citoyenneté et institutions	28	7		
Notions fondamentales de droit constitutionnel et de droit public	3,5	7	Evaluation 4/6	
Notions fondamentales de droit public	3,5	7		
Approche juridique de la citoyenneté	7	7		
Décentralisation, déconcentration, différenciation	3,5	7		
L'action sociale municipale (CCAS, CIAS)	3,5	7		
Révision générale du module	3,5	7		
Evaluation du module	3,5	7		
5.C.322 Les dispositifs d'accès aux droits (II)	28	7		
Prestations sociales et familiales	3,5	7	QCM	
Missions du CD, RSA, FSL, exclusion	3,5	7		
Accès à la santé, les différents dispositifs	3,5	7		
Accès aux droits des personnes âgées et handicapées	3,5	7		
TD	14	7		
6.J.32 Projet Voltaire	12	5		
Projet Voltaire	12	5	Evaluation	
7.C.32 Réflexions autour d'une thématique	28	4		
Les courants de pensées de l'action sociale	7	4		
les approches nationales et internationales	2	4		
Les approches traditionnelles et innovations sociales	2	4		
Les cultures et l'interculturalité	2	4		
Les normes et discriminations	7	4		
La connaissance des publics	8	4		
8.B.321 Construction de l'expérience /RP	14	1		
Le métier d'assistant(e) de service social	14	1		
8.D.321 Entretien relation d'aide	14	1		
Les enjeux de la relation d'aide	14	1		
8.E.32 Ecrits professionnels	14	5		
Les écrits professionnels	14	1		

ASS2				
Matière	Nombre d'heures	BC	Modalités d'évaluation contrôle continu	Modalités de certification
SEMESTRE 3				
1.C.311 Adolescence, âge adulte, vieillissement	7	1		
Les âges de la vie du point de vue psychologique	7	1		
1.C.32 Adolescence, âge adulte, vieillissement	21	1		
La prévention	7	1		
La connaissance des publics	14	1		
1.G.31 Accompagner les familles	28	4		
Types de facteurs de vulnérabilité des parents	7	4	Dossier famille	
Les violences faites aux femmes	7	4		
Phénomènes de maltraitance et de violence	7	4		
Approche systémique des dysfonctionnements de la cellule familiale	7	4		
2.C.31 Maladies et troubles psychiques	31,5	4		
Maladies et troubles psychiques de la petite enfance	7	4	Bibliographie problématisée	
Troubles psychiques à l'adolescence	7	4		
Troubles psychiques et maladies mentales à l'âge adulte	7	4		
Le psycho traumatisme et ses conséquences	7	4		
Le travail socio-éducatif en psychiatrie	3,5	4		
3.M.32 Pratiques de médiation, gestion de conflits	21	3		
La régulation	10,5	3		
La médiation	10,5	3		
4.A.32 Gestion économique de la vie quotidienne	28	3		
Approche du budget familial, des postes budgétaires, gestion du budget	14	3		
Notions de base en économie générale et en socio-économie	7	3		
Initiation au développement durable et écologie	7	3		
4.C.31 Des territoires en développement	31,5	3		
Les modalités de travail en réseau et en partenariat	7	3		
Notions de territoires et d'aménagement	7	3		
Les politiques de la ville	7	3		
Partenaires institutionnels	7	3		
Travail social et démocratie participative	3,5	3		
4.C.32 Méthodologie diagnostic social de territoire	3,5	3		
Méthodologie diagnostic social de territoire	3,5	3		

5.E.32 Action sociale, Europe, libertés publiques	28	8		
Cadre institutionnel, administratif, juridique et politique de l'intervention	7	8	QCM	
Décentralisation, déconcentration, différenciations	3,5	8		
L'action sociale décentralisée	3,5	8		
Intercommunalité (histoire, formes, intérêt)	3,5	8		
Europe, histoire et textes fondateurs	3,5	8		
Les institutions européennes	3,5	8		
Droit de l'homme, libertés publiques, protection des libertés	3,5	8		
7.I.32 Outils de communication	28	6+8		
La participation de la personne, de la famille et du groupe	2	6+8		
La demande, la non demande, l'aide et l'aide contrainte, les besoins, les motivations	3	6+8		
Les enjeux de la relation d'aide	3	6+8		
Les modèles de communication et d'information	3	6+8		
Le processus de communication	3	6+8		
Cadre réglementaire lié à la communication et au partage d'informations	2	6+8		
Droit des personnes	2	6+8	Conception et réalisation d'un outil de communication	
La circulation et le partage d'information : traitement des données à caractère personnel	1	6+8		
L'usage et les pratiques du numérique en travail social	3	6+8		
L'usage et les pratiques du numérique par les publics	2	6+8		
Le traitement des données à caractère personnel	2	6+8		
Les règles déontologiques	1	6+8		
Le secret professionnel et les règles de confidentialité	1	6+8		
8.B.322 Construction de l'expérience/RP	14	1		
Cheminement professionnel	7	1	Rapport de stage	
Les théories de l'intervention sociale	7	1		
8.D.322 Entretien relation d'aide	21	1		
Les techniques d'entretien	21	1		
8.V.321 Préparation épreuve DC1.2	35	2		
TD de préparation	35	2	Epreuve blanche	Epreuve DC1
8.V.322 Préparation épreuve DC2.3	7	3		
Préparation à la certification	7	3		
SEMESTRE 4				
1.G.32 Protection de l'enfance	35	4		
Dispositifs protection de l'enfance	7	4		
Repérer, signaler et accompagner l'enfant en danger	7	4		
Le placement	7	4	Analyse de situation professionnelle / Protection de l'enfance	
Les violences sexuelles	7	4		
La demande, la non-demande, l'aide contrainte dans la relation d'accompagnement des familles	7	4		
2.A.31 Situations singulières	28	2		
La prostitution	3,5	2		
Les risques suicidaires	3,5	2		
Les conduites addictives	3,5	2		
Les addictions comportementales	3,5	2		
Les addictions aux substances	3,5	2		
Les troubles de l'alimentation	3,5	2		
Les conduites à risque	3,5	2		
Les risques psychosociaux	3,5	2		
5.B.322 Secret professionnel, loi informatique	28	2		
Secret professionnel, partage d'informations	7	2		
Protection des libertés fondamentales	7	2		
Droit de la responsabilité	7	2		
Loi informatique et liberté / RGPD - Protection de la vie privée	7	2		
5.C.31 Accès aux droits et juridictions	28	7		
Les grands principes de la justice civile et pénale	7	7		
Les différents modes de plaintes au pénal	3,5	7		
Juges des enfants, aux affaires familiales, des tutelles	3,5	7		
L'Europe : organisation politique, administrative et judiciaire	7	7		
Perspectives européennes et internationales des politiques sociales	7	7		
5.F.311 Prendre sa place dans une organisation	14	8		
Les organisations	7	8		
Les types de réunions	3,5	8		
Analyse et fonctionnement	3,5	8		

5.F.312 Prendre sa place dans une organisation	14	8		
Analyse et fonctionnement	7	8		
Communication professionnelle formelle et informelle	7	8		
6.R.31 Recherche et travail social	10,5	4		
Recherche	10,5	4		
6.L.322 Anglais	30	2		
Anglais	14	2	Oral 10 mn	
Anglais - Plateforme	16	2	Validation du nombre d'heures	
7.A.32 Oralité et posture professionnelle	28	5		
Les processus de communication	14	5	Epreuve orale diagnostic social territorial DC3.5	
L'éthique et les valeurs en travail social	3,5	5		
Le développement de l'autonomie	3,5	5		
La gestion des émotions	3,5	5		
La communication professionnelle formelle et informelle	3,5	5		
8.B.322 Construction de l'expérience/RP	14	1		
Cheminement professionnel	4	1	Bilan de stage	
8.D.322 Entretien relation d'aide	14	1		
TD d'entretien	14	1		
8.G.321 Initiation méthodologie mémoire	35	4		
L'évolution historique des questions sociales	14	4		
Les courants de pensées de l'action sociale	21	4		
8.V.321 Préparation épreuve DC1 BC2	29	2		
Préparation à la certification	28	2		
Epreuve	1	2		
8.V.322 Préparation épreuve DC2 BC3	22	3		
Préparation à la certification	22	3	Bilan de stage de territoire	Epreuve DC2
8.V.325 Préparation épreuve DC3 BC2	28	6		
Préparation à la certification	28	6	Travaux préparatoires	Epreuve DC3

ASS3				
Matière	Nombre d'heures	BC	Modalités d'évaluation contrôle continu	Modalités de certification
SEMESTRE 5				
Unités d'approfondissement	119	1+3+6+7		
UA	119	1+3+6+7	Restitution orale	Ecrit sur table
4.E.32 Economie sociale et solidaire	28	3		
Histoire de l'économie sociale et solidaire	7	3		
Instances et acteurs de l'économie sociale et solidaire	7	3		
Economie générale et économie sociale et solidaire	7	3		
Rencontre avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire	7	3		
8.B.323 Construction de l'expérience/RP	14	2		
Cheminement professionnel	14	2		
8.G.322 Guidance Mémoire	24,5	4		
Guidance mémoire	24,5	4	Méthodologie mémoire / fiche de lecture	
8.V.323 Préparation certification communication professionnelle	22	8		
Préparation à la certification	22	8	Travaux préparatoires	Epreuve DC4
SEMESTRE 6				
6.I.32 International	28	8		
Les approches et comparaisons européennes et internationales	28	8		Epreuve DC4
8.B.323 Construction de l'expérience/RP	14	2		
Cheminement professionnel	14	2		
8.G.322 Guidance Mémoire	24,5	4		
Guidance mémoire	24,5	4		
8.V.324 Préparation épreuve DC1.1	64	1		
Préparation à la certification	64	1	Epreuve blanche	Epreuve DC1

DIPLOME D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
Modalités de validation ECTS 2024/2027

Promotion	Semestre	Bloc	Evaluation	Module	ETCS à acquérir	Modalités de rattrapage/compensation
ASS1	1	BC 1	Contrôle de connaissances - devoir maison	1.B.31 La personne et son développement	6	Compensable 8.A.32 / 5.A.31
ASS1	1	BC 1	QCM	8.A.32 Fondements du Service Social	6	Compensable 5.A.31 / 1.B.31
ASS1	1	BC 2	QCM	5.A.31 La question sociale et politiques sociales	4	Compensable 8.A.32 / 1.B.31
ASS1	1	BC 3	Note de synthèse en lien avec le stage	4.B.32 Territoire : Espace de vie et de projets	5	Rattrapage
ASS1	1	BC 5	Evaluation	6.J.32 Projet Voltaire	3	Compensable 6.L.321/8.P.31
ASS1	1	BC 5	Production d'un document numérique	8.P.31 Numérique et informatique	3	Compensable 6.L.321/6.J.32
ASS1	1	BC 6	Evaluation écrite	6.L.321 Anglais	3	Compensable 6.J.32 / 8.P.31
Total ECTS semestre 1					30	
ASS1	2	BC 1	Ecrit réflexif sur le genre	3.B.32 Le groupe et l'individu	5	Compensable 8.B.321
ASS1	2	BC 1	Rapport de stage	8.B.321 Construction de l'expérience /RP	6	Compensable 3.B.32
ASS1	2	BC 4	Dossier collectif santé	2.A.321 Santé publique et éducation à la santé	5	Rattrapage
ASS1	2	BC 5	Evaluation	6.J.32 Projet Voltaire	3	Compensable 8.E.32
ASS1	2	BC 5	Devoir sur table	8.E.32 Ecrits professionnels	5	Compensable 6.J.32
ASS1	2	BC 7	Evaluation 4/6	5.B.321 Citoyenneté et institutions	3	Compensable 5.C.322
ASS1	2	BC 7	QCM	5.C.322 Les dispositifs d'accès aux droits (II)	3	Compensable 5.B.321
Total ECTS semestre 2					30	
ASS2	3	BC 1	Bilan de stage	8.B.322 Construction de l'expérience/RP	3	Compensable 8.V.321 / 6.L.322
ASS2	3	BC 2	Oral	6.L.322 Anglais	4	Compensable 8.B.322 / 8.V.321
ASS2	3	BC 2	Epreuve blanche + Epreuve DC1.2	8.V.321 Préparation épreuve BC2	6	Compensable 8.B.322 /6.L.322
ASS2	3	BC 4	Dossier famille	1.G.31 Accompagner les familles	7	Rattrapage
ASS2	3	BC 6	Conception et réalisation d'un outil de communication	7.I.32 Outils de communication	6	Rattrapage
ASS2	3	BC 8	QCM	5.E.32 Action sociale, Europe, libertés publiques	4	Rattrapage
Total ECTS semestre 3					30	
ASS2	4	BC 2	Epreuve blanche + Epreuve DC1.2	8.V.321 Préparation épreuve BC2	7	Rattrapage
ASS2	4	BC 3	Epreuve DC2.3	8.V.322 Préparation épreuve BC3	5	Rattrapage
ASS2	4	BC 4	Analyse de situation professionnelle / Protection de l'enfance	1.G.32 Protection de l'enfance	4	Compensable 8.G.321/ 2.C.31
ASS2	4	BC 4	Bibliographie problématisée	2.C.31 Maladies et troubles psychiques	3	Compensable 8.G.321 / 1.G.32
ASS2	4	BC 4	Méthodologie mémoire	8.G.321 Initiation méthodologie mémoire	3	Compensable 2.C.31 / 1.G.32
ASS2	4	BC 5	Oral	8.V.322 Préparation épreuve BC5	5	Compensable 8.V.325
ASS2	4	BC 6	Travaux préparatoires épreuve DC3 / Epreuve DC3 (sem 5)	8.V.325 Préparation épreuve BC6	3	Compensable 8.V.322
Total ECTS semestre 4					30	
ASS3	5	BC 1	Epreuve blanche + Epreuve DC1.1	8.V.324 Préparation épreuve BC1	8	Rattrapage
ASS3	5	BC 3	Présentation orale	8.D.323 Entretien relation d'aide	3	Compensable 8.G.322
ASS3	5	BC 4	Fiche de lecture	8.G.322 Guidance Mémoire	5	Compensable 8.D.323
ASS3	5	BC 6	Travaux préparatoires épreuve DC3 / Epreuve DC3 (sem 5)	8.V.325 Préparation épreuve BC6	8	Rattrapage
ASS3	5	BC 8	Travaux préparatoires + Epreuve DC4	8.V.323 Préparation épreuve BC8	6	Rattrapage
Total ECTS semestre 5					30	
ASS3	6		Epreuve blanche + Epreuve DC1.1	8.V.324 Préparation épreuve BC1	8	Rattrapage
ASS3	6		Soutenance orale	UA	6	Rattrapage
ASS3	6		Epreuve DC4	UA	8	Rattrapage
ASS3	6		Travaux préparatoires + Epreuve DC4	8.V.323 Préparation épreuve BC8	8	Rattrapage
Total ECTS semestre 6					30	
Total ECTS cursus					180	

PROTCOLE DE RENCONTRES REFERENTS PROFESSIONNELS / REFERENTS DE PARCOURS

La réforme du DEASS du 22 août 2018 entraîne des modifications dans l'organisation de la formation et donc des stages.

SEQUENCE DECOUVERTE : 8 semaines au premier semestre

Une rencontre d'1/2 journée sera organisée en début de stage avec les référents professionnels comprenant un temps à propos de la réforme et un temps autour de l'accompagnement pédagogique des apprenants.

SEQUENCE IMMERSION : 16 semaines en deux parties sur un même site qualifiant

Séquence A : 8 semaines au semestre 2 (fin de première année)

Une rencontre d'1/2 journée sera organisée en début de stage avec les référents professionnels comprenant un temps à propos de la réforme et un temps autour de l'accompagnement pédagogique des apprenants.

Un échange téléphonique entre le référent de parcours et le référent professionnel aura lieu avant la fin de la séquence.

Séquence B : 8 semaines au semestre 3 (début de deuxième année)

Une rencontre d'une journée sera organisée avec les référents professionnels comprenant un temps à propos de la finalisation des apprentissages et un temps à propos de l'évaluation du stagiaire.

Un échange téléphonique entre le référent de parcours et le référent professionnel aura lieu avant la fin de la séquence.

SEQUENCE DE TERRITOIRE : 8 semaines au semestre 4

Une rencontre d'1/2 journée sera organisée avant le début de la période avec les référents de site. Les apprentissages liés au territoire seront explicités ainsi que les modalités pratiques de l'accueil des stagiaires.

Un échange téléphonique entre le formateur IRTS et le référent professionnel aura lieu avant la fin de la séquence.

SEQUENCE PROFESSIONNALISATION : 20 semaines semestre 5 et 6

Une rencontre d'une journée sera organisée avec les référents professionnels comprenant un temps à propos de la réforme et un temps autour de l'accompagnement pédagogique des apprenants.
Une visite de stage aura lieu à mi stage.

Durant tous les stages, les référents de parcours restent disponibles pour des échanges et une éventuelle rencontre en cas de besoin.

Les formateurs de stage seront sollicités dans le cadre de la préparation aux épreuves de diplômes et également pour des jurys du DEASS.

DIPLOME D'ETAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Référentiel de certification DC1 – Bloc 1

« Présentation d'une intervention sociale individuelle »

L'intervention INDIVIDUELLE présentée est généralement issue du stage de troisième année. Cette épreuve a lieu au semestre 6 de la formation. Elle comporte un écrit et une présentation orale.

LES OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE :

Ils sont définis dans le référentiel de certification (arrêté du 22 août 2018) : le candidat doit être en capacité de :

- Mettre en œuvre les méthodologies d'intervention ;
- Mobiliser les connaissances théoriques en lien avec l'intervention sociale ;
- Analyser son intervention professionnelle.

REFERENTIEL DE COMPETENCES DU DC1 – BLOC 1 :

Compétences	Indicateurs de compétences
Instaurer une relation d'aide dans le respect de la singularité de la personne	<ul style="list-style-type: none"> • Mener un entretien d'aide dans le respect de la singularité • Utiliser des techniques de communication appropriées • Identifier les spécificités de la personne • Adapter son mode de communication aux personnes et au contexte • Favoriser l'expression de la personne • Mesurer et gérer son implication personnelle • Mesurer et gérer l'impact émotif de la situation
Favoriser l'expression de la connaissance et de savoirs liés au parcours de la personne	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un climat de confiance • Favoriser l'expression de la personne • Favoriser l'expression d'une demande la personne • Adapter sa communication à la personne et au contexte • Savoir communiquer en langue étrangère
Recueillir des informations pertinentes sur la situation de la personne	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les techniques d'observation • Utiliser les techniques d'écoute • Utiliser les techniques d'entretien • Recueillir les données nécessaires à la compréhension de la situation • Favoriser l'émergence d'une demande • Recueillir les attentes et les besoins de la personne
Analyser la demande et les besoins de la personne	<ul style="list-style-type: none"> • Contextualiser la demande • Analyser les éléments recueillis en lien avec la demande • Partager l'analyse avec la personne • Clarifier les difficultés et les aspirations de la personne • Tenir compte de la demande explicite, voire implicite, de la personne

<p>Evaluer une situation globale dans sa complexité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les données nécessaires à la compréhension de la situation • Tenir compte du contexte de la situation • Repérer et analyser la complexité d'une situation • Identifier les potentialités de la personne • S'appuyer sur les ressources de la personne et de son environnement • Définir avec les personnes les axes d'intervention possibles au regard de leur situation globale et du territoire • Evaluer la notion de risques • Inscrire l'analyse d'une situation complexe dans un plan d'actions
<p>Co-construire un projet d'accompagnement avec la personne concernée dans une approche globale de la situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Co-construire un plan d'actions sur la base d'objectifs négociés et formalisés avec la personne • Identifier et coopérer avec les acteurs locaux ou du territoire dans le respect du secret professionnel • Utiliser des techniques relationnelles appropriées • Mettre en œuvre des stratégies • Agir dans le respect des règles déontologiques • Ajuster sa posture en fonction des caractéristiques de l'environnement, des enjeux de la situation et de la personne • Accompagner l'évolution de la situation de la personne
<p>Mobiliser les ressources de la personne et de son environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les motivations de la personne • Prendre en compte les ressources de la personne et celles de son environnement • Développer la capacité d'agir de la personne • Identifier et coopérer avec des acteurs à tous les échelons territoriaux • Recueillir et analyser des données territoriales qualitatives et quantitatives
<p>Contribuer à la mise en œuvre du plan d'actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte du rythme de la personne • Hiérarchiser les priorités du projet d'accompagnement • Mobiliser les dispositifs adaptés à la situation de la personne
<p>Conseiller les personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier avec la personne les actes d'intervention possibles • Mobiliser les ressources et les potentialités de la personne • S'assurer de la compréhension par la personne des perspectives possibles • Proposer des actions adaptées aux besoins de la personne en lien avec les ressources disponibles • Mettre en relation la personne avec des institutions et services adaptés • Favoriser le développement de la capacité d'agir de la personne
<p>Mettre en place une démarche d'évaluation continue et ajuster son plan d'actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les enjeux de l'action mise en œuvre • Définir des indicateurs d'évaluation • Evaluer le plan d'actions au cours de sa réalisation • Mesurer les effets de l'intervention en continu avec la personne

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Les modalités pédagogiques du DC 1 – Bloc 1 se composent d'apports théoriques dispensés tout au long de la formation (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, ateliers en petits groupes) et d'apports issus de la formation pratique (stage).
- Deux modules de 30 heures dispensés en troisième année sont proposés aux apprenants dans le cadre de la préparation à la certification du DC1 – Bloc 1. Il est organisé en fin du semestre 5 un jury blanc. Celui-ci permet à l'apprenant de se préparer à la certification, de confronter son travail aux exigences attendues dans le diplôme. Une note est posée à l'écrit avant le passage de l'apprenant à l'oral. La soutenance est aussi notée.

LE DEROULEMENT ET LA NOTATION DE L'EPREUVE

L'écrit :

Il doit être remis à la responsable de certification en un exemplaire (version numérique).

Il est composé de 10 à 12 pages.

Cet écrit est élaboré par l'apprenant et l'intervention sociale individuelle est issue du stage de pratique professionnelle de troisième année.

Le document devra être clair, lisible et dactylographié (police taille 12-interligne1.5) sous format PDF. Il devra être paginé (numéros de page placés en pied de page). L'impression se fait en recto-verso.

Les citations et références doivent respecter les normes admises pour un document académique ou professionnel dont les sources doivent pouvoir être consultées. Les citations doivent être entre guillemets avec le nom de l'auteur et en note de bas de page les références. Cet écrit ne comporte pas de bibliographie, ni d'annexe.

La notation de l'écrit sera portée par deux examinateurs avec double correction et harmonisation de la note. Le binôme de correcteurs est composé d'un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur. La note sera comprise entre 0 et 20, coefficient 1. Cette note et son appréciation seront remises à la responsable de la certification avant le passage à l'oral du candidat. Les notes inférieures à 10 doivent être argumentées.

La présentation orale :

La soutenance d'une durée de 30 minutes comporte 10 minutes de présentation par le candidat, suivie par 20 minutes d'échanges avec les correcteurs.

Il est possible que le candidat choisisse durant ses 10 minutes de soutenance d'apporter un support à son oral (PowerPoint...). Il ne devra pas communiquer d'autre document au jury. L'échange portera sur l'intervention sociale individuelle, la capacité de l'apprenant à argumenter ses choix, sa capacité à agir et penser une action sociale en collaboration, en complémentarité avec les personnes dans le respect des règles éthiques et déontologiques.

Une note de 0 à 20 sera donnée pour cet oral (coefficient 1) ainsi qu'une appréciation. Toutes les notes inférieures à 10 doivent être argumentées.

DIPLOME D'ETAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Référentiel de certification DC1 – Bloc 2

« Présentation d'une intervention sociale collective »

L'intervention COLLECTIVE présentée est issue du stage de deuxième année. Cette épreuve a lieu au semestre 4 de la formation. Elle comporte un écrit et une présentation orale.

LES OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE :

Ils sont définis dans le référentiel de certification (arrêté du 22 août 2018) : le candidat doit être en capacité de :

- Mettre en œuvre les méthodologies d'intervention collective ;
- Mobiliser les connaissances théoriques en lien avec l'intervention sociale ;
- Analyser son intervention professionnelle.

REFERENTIEL DE COMPETENCES DU DC1 – BLOC 2 :

Compétences	Indicateurs de compétences
S'inscrire dans une dynamique de développement social	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les atouts et les limites d'un territoire en lien avec une problématique identifiée • Identifier et comprendre les missions, les fonctions, les enjeux des partenaires interinstitutionnels du territoire • Mobiliser les acteurs dans le cadre d'un diagnostic de territoire • Articuler les enjeux de chacun dans un cadre concerté et en complémentarité • Contribuer aux travaux d'une équipe projet
Identifier une problématique commune à un groupe sur un territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les différents éléments constitutifs d'une problématique commune à un groupe sur un territoire • Recueillir les attentes des personnes concernées par des préoccupations communes • Faire émerger les demandes d'un public • Identifier les besoins des personnes et d'un groupe dans une institution ou sur un territoire • Utiliser les outils d'enquête et d'analyse adaptés
Construire un projet d'accompagnement social collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'expression des attentes de chacun • Hiérarchiser les priorités identifiées avec le groupe • Définir les objectifs du projet d'accompagnement social collectif • Accompagner les personnes dans l'élaboration de projets collectifs • Accompagner les personnes à s'organiser dans un groupe • Formaliser le projet d'accompagnement social collectif • Mobiliser les ressources des personnes, de leur environnement et du territoire

	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et coopérer avec les acteurs locaux ou du territoire • Argumenter et valoriser l'intérêt du projet dans sa dimension collective
Mobiliser les ressources des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les ressources propres de chacune des personnes • Valoriser les ressources identifiées des personnes • Prendre en compte les ressources individuelles pour le projet collectif • Soutenir les initiatives collectives
Accompagner et co-animer la mise en œuvre d'une intervention collective en favorisant la participation des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Impulser des projets d'action collective • Créer les conditions de la participation des personnes à la mise en œuvre d'un projet collectif • Développer la capacité d'agir des personnes • Animer dans une démarche participative • Réguler les relations au sein d'un groupe • Créer des supports adaptés avec le groupe
Evaluer et réajuster l'intervention collective avec les personnes et les groupes	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une démarche d'évaluation continue • Construire des indicateurs d'évaluation au regard des objectifs du projet • Associer l'ensemble des acteurs à l'évaluation d'un projet d'accompagnement social collectif • Evaluer les résultats de l'action et les effets du processus d'intervention • Réajuster l'action tout au long de la démarche

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Les modalités pédagogiques du DC1 – Bloc 2 se composent d'apports théoriques dispensés tout au long de la formation (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, ateliers en petits groupes), d'apports issus de la formation pratique (stage).
- Deux modules de 30 heures dispensés en deuxième année sont proposés aux étudiants dans le cadre de la préparation à la certification du DC1 – Bloc 2. Il est organisé en début du semestre 4 un jury blanc. Celui-ci permet à l'étudiant de se préparer à la certification, de confronter son travail aux exigences attendues dans le diplôme. Une note est posée à l'écrit avant le passage de l'étudiant à l'oral. La soutenance est aussi notée.

LE DEROULEMENT ET LA NOTATION DE L'EPREUVE

L'écrit :

Il doit être remis à la responsable de certification en deux exemplaires (version papier) et une version numérique. L'apprenant devra se présenter et signer la feuille d'émargement.

Il est composé de 10 à 12 pages.

Cet écrit est élaboré par l'étudiant et l'intervention sociale collective est issue de son deuxième stage de pratique professionnelle.

Le document devra être clair, lisible et dactylographié (police taille 12-interligne1.5) sous format PDF. Il devra être paginé (numéros de page placés en pied de page). L'impression se fait en recto-verso.

Les citations et références doivent respecter admises pour un document académique ou professionnel dont les sources doivent pouvoir être consultées. Les citations doivent être entre guillemets avec le nom de l'auteur et en note de bas de page les références. Cet écrit ne comporte pas de bibliographie, ni d'annexe.

La notation de l'écrit sera portée par deux examinateurs avec double correction et harmonisation de la note. Le binôme de correcteurs est composé d'un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur. La note sera comprise entre 0 et 20, coefficient 1. Cette note et son appréciation seront remises à la responsable de la certification avant le passage à l'oral du candidat. Les notes inférieures à 10 doivent être argumentées.

La présentation orale :

La soutenance d'une durée de 30 minutes comporte 10 minutes de présentation par le candidat, suivie par 20 minutes d'échanges avec les correcteurs.

Il est possible que le candidat choisisse durant ses 10 minutes de soutenance d'apporter un support à son oral (PowerPoint...). Il ne devra pas communiquer d'autre document au jury. L'échange portera sur l'intervention sociale collective, la capacité de l'étudiant à argumenter ses choix, sa capacité à agir et penser une action sociale en collaboration, en complémentarité avec des personnes, des groupes dans le respect des règles éthiques et déontologiques.

Une note de 0 à 20 sera donnée pour cet oral (coefficient 1) ainsi qu'une appréciation ; Toutes les notes inférieures à 10 doivent être argumentées.

DIPLOME D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Référentiel de certification DC2 – Bloc 3

« Présentation d'un diagnostic social territorial »

La question du territoire est devenue depuis plusieurs années un axe majeur de l'action sociale. Dans le cadre de politiques publiques, le diagnostic social territorial est un préalable nécessaire à toute action de développement local, de projet de territoire.

La notion de territoire est un système complexe qui renvoie à de multiples références, disciplines : sociologie, économie, organisationnelle...

Le territoire est un lieu symbolique du vivre ensemble, un espace perçu et/ou vécu. L'intervention de l'Assistant-e de Service Social s'inscrit dans des missions où l'espace est défini à partir de la réalité, de la spécificité des usagers (bassin de vie, bassin d'emploi, habitude, culture...).

LES OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE :

Ils sont définis dans le référentiel de certification (arrêté du 22 août 2018) : le candidat doit être en capacité de :

- Comprendre une question sociale sur un territoire donné ;
- Mettre en œuvre la méthodologie de diagnostic partagé social et territorial ;
- Analyser son intervention dans la mise en oeuvre.

REFERENTIEL DE COMPETENCES DU DC2 – BLOC 3 :

Compétences	Indicateurs de compétences
Elaborer un diagnostic partagé avec les personnes, les groupes et les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les différents niveaux d'intervention des acteurs sur un territoire• Mobiliser les acteurs dans le cadre d'un diagnostic de territoire• Mettre en lien des constats avec l'environnement social et économique• Participer à l'élaboration d'un diagnostic• Mettre en valeur les résultats d'un diagnostic• Formaliser et restituer les éléments recueillis• Négocier les priorités d'action avec tous les partenaires adaptés et formuler des objectifs
Contribuer à l'élaboration d'un diagnostic partagé social et territorial	<ul style="list-style-type: none">• Développer le travail de mutualisation et de coopération sur un territoire• Contribuer à la production de connaissances à l'usage des acteurs• Mettre en œuvre de manière concertée la réalisation de diagnostics sociaux au niveau de l'institution et du territoire

MODALITES PEDAGOGIQUES

Les modalités pédagogiques du DC2-Bloc 3 se composent d'apports théoriques (cours magistraux, Travaux dirigés, Travaux pratiques) et d'une séquence de formation pratique de territoire d'une durée de 8 semaines

Les apports théoriques sont dispensés en 1^{ère} (1 module 30 heures) et 2^{ème} année (1 module 30 heures) dans le cadre de l'axe 4 de formation « le citoyen, acteur engagé dans le faire ensemble sur le territoire ».

En 2^{ème} année est délivré, un module de préparation à l'épreuve de 30 heures.

Durant la séquence de formation pratique territoire les apprenants sont accueillis, en Champagne Ardenne, par différentes structures relais qui serviront de points d'ancrage au sein des territoires. Les structures sont recherchées par l'IRTS-CA.

La promotion ASS2 réalise ce travail par groupe de 5 ou 6 étudiants. Ceci afin de créer une dynamique et de vivre une expérience de travail en groupe. Les groupes sont constitués à partir des territoires, en lien avec l'IRTS-CA.

Dans le cadre de la séquence de formation pratique de territoire, l'IRTS-CA peut proposer des terrains à l'International. (Chargé de l'International et des Mobilités N. Perrein).

LE DEROULEMENT ET LA NOTATION DE L'EPREUVE ECRITE

La présentation du diagnostic social territorial est une épreuve du DEASS qui répond à des modalités de certification (Arrêté du 22 août 2018 relatif au DEASS).

La présentation du diagnostic social territorial doit comporter 10 à 12 pages. (non compris les annexes et les références bibliographiques).

Le respect des règles relatives à la déontologie et au secret professionnel est une obligation pour tous : ainsi le diagnostic social territorial est anonymisé : les noms des personnes rencontrées ne sont pas cités ou modifiés, les noms des structures, des départements, des villes ne sont pas cités également.

L'épreuve de présentation du diagnostic social territorial sera évalué par un binôme composé d'un formateur ou un universitaire et d'un professionnel confirmé du secteur social.

L'épreuve de présentation du diagnostic social territorial écrit est noté sur 20 ; coefficient 1.

DIPLOME D'ETAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Référentiel de certification DC2 – Bloc 4

« Mémoire de pratique professionnelle »

Cette épreuve est centrée sur l'identification des compétences visées dans le domaine des compétences concerné. Comme indiqué dans le référentiel professionnel, l'initiation à la méthode de recherche est transverse à l'ensemble des domaines de compétences.

Le mémoire est noté par les examinateurs avant la soutenance du candidat.

Les objectifs de l'épreuve sont de vérifier l'appropriation des compétences professionnelles visées par le DC.

Les examinateurs/correcteurs vérifient la capacité du candidat à :

- Mettre en œuvre les étapes de la démarche de recherche ;
- Argumenter les choix de l'enquête de terrain, les techniques de recueil de données et les choix bibliographiques/disciplinaires ;
- Mobiliser des connaissances en sciences humaines, sociales et de l'éducation pour analyser des situations professionnelles ;
- Analyser sa posture de chercheur dans une lecture professionnelle ;
- Déconstruire ses représentations pour réfléchir son intervention dans la relation d'aide/éducative.

Le mémoire de pratique professionnelle est placé sous la responsabilité des DREETS et des rectorats. Cette épreuve est certifiée en fin de parcours de formation.

Le directeur régional DREETS et le(s) recteur(s) fixent communément la date, par académie, pour l'inscription définitive à l'épreuve "mémoire de pratique professionnelle".

La DREETS et le Rectorat déterminent la date de dépôt du mémoire écrit de pratique professionnelle et indiquent les lieux et modalités de ce dépôt. Cette date doit prendre en compte un délai compris entre 4 et 6 semaines avant la période prévue pour l'épreuve de soutenance orale.

La DREETS et le Rectorat déterminent la date de la soutenance orale du mémoire de pratique professionnelle pour chaque candidat. Ils transmettent cette date aux établissements de formation 1 mois avant son effet.

Les DREETS et/ou le Rectorat établissent la liste des examinateurs appelés à participer à cette épreuve. Pour ce faire, les établissements communiquent une liste de formateurs et/ou des enseignants et de professionnels du secteur. Les autorités organisent les épreuves, envoient les convocations aux personnes retenues pour cette épreuve.

Organisée par les DREETS ou le(s) Rectorat(s), l'épreuve se déroule en centre d'examen. Les établissements d'un même territoire pourront s'organiser pour que les candidats de plusieurs établissements soient convoqués en un même lieu. Il appartient aux DR en lien avec les Rectorats d'arrêter le lieu qui pourra être un établissement.

Le mémoire de pratique professionnelle doit montrer l'appropriation des compétences à mettre en œuvre dans l'exercice du métier et la mobilisation de compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service des pratiques professionnelles du travail et de l'intervention sociale.

Tableau de synthèse de l'épreuve de certification "mémoire de pratiques professionnelles"

DEASS	
Bloc 4 – Analyse de l'environnement social, familial et territorial	
Objectifs généraux communs aux 5 diplômes d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel en montrant l'articulation entre théorie et pratique ; - Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche ; - Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain.
Objectifs spécifiques par diplôme d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Questionner, comprendre et analyser une question sociale à partir d'une intervention professionnelle de terrain ; - Construire une posture réflexive sur sa pratique professionnelle ; - Présenter et argumenter des perspectives et un positionnement professionnel.

En complément des éléments susmentionnés, le directeur de l'établissement de formation transmet la liste des candidats à la DREETS et au(x) rectorat(s).

Dans le respect du calendrier fixé par la DREETS et le(s) rectorat(s), et dans le respect des responsabilités de chacun, l'établissement de formation :

- S'assure de la conformité du mémoire de pratique professionnelle ;
- Adresse le mémoire de pratique professionnelle en deux exemplaires et conserve un exemplaire dématérialisé qui pourra être transmis en cas de besoin (remplacement de membre de jury par exemple).

Le document écrit

1. La forme
 - 1.1 – Généralités

Le mémoire est un document écrit de 40 à 45 pages (hors bibliographie et annexes).

Il respecte une forme harmonisée.

Il doit être dactylographié (Times new roman ou Arial 12 et en interligne 1,5) et relié ou thermocollé.

Les marges : gauche 3 cm, droite, haut et bas : 2,5 cm.

Les notes de bas de page : Calibri 10, sans interligne.

L'impression se fait en recto/verso.

Le non-respect des règles de forme ne doit toutefois être sanctionné par le jury qu'en tant qu'il porte atteinte à l'équité de l'épreuve (nombre de pages) ou qu'il entraîne un défaut de qualité du propos (manque de lisibilité, de clarté).

1.2 – Page de garde, quatrième de couverture

La page de garde doit comporter :

- Nom du candidat
- Prénom
- Titre du mémoire
- Diplôme d'Etat présenté
- Année de la session

La quatrième de couverture doit comporter :

- Nom du candidat
- Prénom
- Titre du mémoire
- Diplôme d'Etat présenté
- Année de la session
- Résumé d'une demi-page au maximum
- Mots clés du mémoire de pratique professionnel

1.3 – Citations, références et bibliographie

Les citations et références doivent respecter les normes communément admises pour un document académique ou un document professionnel dont les sources doivent pouvoir être consultées :

- Les citations se font entre guillemets suivies du nom de l'auteur et de la date de publication entre parenthèse pour permettre un repérage dans la liste bibliographique. Les tableaux, dessins et graphiques empruntés à d'autres auteurs doivent comporter une légende indiquant notamment leur source et leur date de réalisation.
- Les références à un ouvrage ou un article sans citation littérale doivent être repérées par le nom de l'auteur et la date de publication entre parenthèses.
- Les éléments extraits de sites web ou de tout autre document électronique ne comportant pas de date de rédaction du document doivent indiquer entre parenthèses le nom de la source, l'URL et la date de consultation.

Les manquements à ces règles de forme pourront être sanctionnés par le jury, spécialement lorsqu'ils entraînent une difficulté à identifier précisément les citations ou leurs auteurs.

Une liste bibliographique doit être annexée à la fin du mémoire et doit exclusivement récapituler les sources qui ont été effectivement utilisées et auxquelles il a été fait référence. Les articles et les ouvrages, ainsi que les sites consultés doivent être organisés, par exemple par ordre alphabétique du nom de l'auteur et par date.

DIPLOME D'ETAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Référentiel de certification DC3 – Bloc 5

« Communication professionnelle »

A partir du dossier du diagnostic social territorial, élaboration d'une communication professionnelle a un destinataire cible.

LES OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE :

Ils sont définis dans le référentiel de certification (arrêté du 22 août 2018) : le candidat doit être en capacité de :

- Adapter sa communication à un destinataire cible ;
- Mobiliser des supports de communication adaptés ;
- Argumenter ses choix de communication.

REFERENTIEL DE COMPETENCES DU DC 3 – BLOC 5 :

Compétences	Indicateurs de compétences
Rédiger des écrits professionnels	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les différents types d'écrits et savoir les élaborer• Mettre en adéquation les types d'écrits, les objectifs visés et les destinataires• Rédiger des écrits adaptés aux destinataires par rapport aux situations
Concevoir et diffuser une communication adaptée sur le projet d'accompagnement collectif	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les informations à communiquer dans le cadre du projet d'accompagnement collectif et dans le respect du secret professionnel• Concevoir des supports de communication• Utiliser les canaux de communication adaptés au projet d'accompagnement collectif
Appréhender et mobiliser l'environnement numérique	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser les outils bureautiques et numériques• Utiliser les différents modes de communication pour partager l'information dans le respect des personnes et du cadre réglementaire• Exercer une veille sur les usages numériques

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Les modalités pédagogiques du DC 3 – Bloc 5 se composent d'apports théoriques dispensés tout au long de la formation (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, ateliers en petits groupes) et d'apports issus de la formation pratique (stage).
- Deux modules de 30 heures dispensés en troisième année sont proposés aux apprenants dans le cadre de la préparation à la certification du DC3 – Bloc 5. Il est organisé en fin du semestre 5 un jury blanc. Celui-ci permet à l'apprenant de se préparer à la certification, de confronter son travail aux exigences attendues dans le diplôme. Une note est posée à l'écrit avant le passage de l'apprenant à l'oral. La soutenance est aussi notée.

LE DEROULEMENT ET LA NOTATION DE L'EPREUVE ORALE

La soutenance d'une durée de 30 minutes comporte 10 minutes de présentation par le candidat, suivie par 20 minutes d'échanges avec les correcteurs.

Il est possible que le candidat choisisse durant ses 10 minutes de soutenance d'apporter un support à son oral (PowerPoint...). Il ne devra pas communiquer d'autre document au jury. L'échange portera sur l'intervention sociale individuelle, la capacité de l'apprenant à argumenter ses choix, sa capacité à agir et penser une action sociale en collaboration, en complémentarité avec les personnes dans le respect des règles éthiques et déontologiques.

Une note de 0 à 20 sera donnée pour cet oral (coefficient 1) ainsi qu'une appréciation. Toutes les notes inférieures à 10 doivent être argumentées.

DIPLOME D'ETAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Référentiel de certification DC 3 – Bloc 6

« Etude de situation »

LES OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE :

Ils sont définis dans le référentiel de certification (arrêté du 22 août 2018) : le candidat doit être en capacité de :

- Communiquer par écrit un acte professionnel dans le respect de la déontologie ;
- Adapter sa communication écrite à un destinataire cible.

REFERENTIEL DE COMPETENCES DU DC 3 – BLOC 6 :

Compétences	Indicateurs de compétences
Etablir une relation professionnelle dans un cadre éthique et déontologique	<ul style="list-style-type: none"> • Se présenter et présenter son service, son établissement, son institution • Assurer un accueil adapté dans le cadre de ses missions • S'assurer des conditions favorables d'accueil en toute confidentialité
Représenter le service, l'établissement, l'institution	<ul style="list-style-type: none"> • Se situer dans une institution et son projet • Se présenter et présenter son service, son établissement, son institution
Adapter sa communication professionnelle écrite et orale en fonction de l'interlocuteur et du destinataire	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer sa communication écrite et orale en fonction des objectifs visés et des interlocuteurs • Réaliser une communication pour aider à la prise de décision • Argumenter des propositions
Elaborer, gérer et transmettre une information dans le respect du secret professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir et sélectionner de l'information adaptée au destinataire • Transmettre des informations adaptées à la situation de la personne dans le cadre du secret professionnel • Informer les personnes sur leurs droits, dispositifs et services • Informer sur l'accès aux droits • Identifier les canaux de communication adaptés à la situation de la personne • Traiter et conserver des informations

LES OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE :

- Les modalités pédagogiques du DC 3 – Bloc 6 se composent d'apports théoriques dispensés tout au long de la formation (cours magistraux, travaux dirigés) et d'apports issus des séquences de formation pratique.
- Un module de 30 heures sur les écrits professionnels est dispensé en 1^{ère} année de formation et un module de préparation à l'épreuve de 30 heures est dispensé en 2^{ème} année.
Les périodes de formation pratique permettront aux candidats d'établir à de nombreuses reprises des communications professionnelles.

LE DEROULEMENT ET LA NOTATION DE L'ÉPREUVE ECRITE

A partir d'un dossier comprenant un ou plusieurs documents concernant une situation, le candidat produira un ou plusieurs écrits à destination d'un ou plusieurs acteurs du champ de l'action sociale.

A travers ces écrits, le candidat devra démontrer sa capacité à :

- Communiquer par écrit un acte professionnel dans le respect de la déontologie
- Adapter sa communication écrite à un destinataire cible.

L'épreuve « Etude de situation » a lieu dans le cours du semestre 5. L'épreuve est organisée par le centre de formation et dure 4 heures.

La correction de cette épreuve de certification se fera à l'IRTS par des correcteurs suivant une grille de correction. Une double correction sera effectuée.

Une appréciation sera rédigée pour toutes les notes inférieures à 10.

DIPLOME D'ETAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Référentiel de certification DC 4 – Bloc 8

« Analyse d'une situation partenariale »

LES COMPETENCES ATTENDUES :

Il s'agit pour le candidat de développer des actions partenariales et en réseau.

Le candidat doit être en capacité de partager ses connaissances au sein d'une équipe et d'un réseau d'acteurs pluriprofessionnels et pluridisciplinaires, de s'inscrire dans un travail d'équipe. Il doit être en mesure de proposer et de coordonner un plan d'actions dans le cadre d'une dynamique collective.

LES OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE :

Le candidat doit mobiliser les compétences acquises lors de la formation théorique et pratique.

L'épreuve doit permettre d'évaluer la capacité du candidat à :

- Analyser un environnement institutionnel et partenarial ;
- Se positionner dans un travail d'équipe et de partenariat ;
- Mobiliser les différentes ressources de l'environnement institutionnel et partenarial.

REFERENTIEL DE COMPETENCES DU DC 4 – BLOC 8 (arrêté du 22 août 2018) :

Compétences	Indicateurs de compétences
S'inscrire dans un travail d'équipe	<ul style="list-style-type: none">• Coopérer avec d'autres professionnels de son service, solliciter leur avis, leurs connaissances, leurs compétences• Transmettre ses observations et analyses• Confronter ses observations et analyses
Coordonner les acteurs contribuant au plan d'actions	<ul style="list-style-type: none">• Animer un réseau de professionnels• Mobiliser les acteurs et favoriser une dynamique collective• Décoder les positionnements et les stratégies de l'ensemble des acteurs institutionnels et interinstitutionnels• Coordonner des actions partenariales autour d'une situation individuelle
Assurer un rôle de médiation	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre les techniques de médiation• Utiliser les techniques de gestion des conflits• Négocier avec les personnes, les services et les institutions• Assurer un rôle d'interface entre les personnes, les services et les institutions• Réguler les rapports entre les membres d'un groupe
Promouvoir l'accès aux droits, services et dispositifs	<ul style="list-style-type: none">• Informer sur l'accès aux droits• Informer les personnes sur leurs droits, dispositifs et services

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Les modalités pédagogiques du DC 4 – Bloc 8 se composent d’apports théoriques dispensés tout au long de la formation (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, ateliers en petits groupes) et d’apports issus de la formation pratique (stage).
- Un module de 21 heures dispensé au semestre 5 permet à l’apprenant de construire sa présentation et son analyse en rendant un travail avant chaque atelier.

LE DEROULEMENT ET LA NOTATION DE L’EPREUVE

L’écrit :

Il doit être remis à la responsable de certification en un exemplaire (version numérique).

Il est composé de 8 à 10 pages.

Cet écrit est élaboré par l’apprenant et est issu d’une situation partenariale rencontrée d’une période de formation pratique de deuxième ou troisième année.

Le document devra être clair, lisible et dactylographié (police taille 12-interligne1.5) sous format PDF. Il devra être paginé (numéros de page placés en pied de page). L’impression se fait en recto-verso.

Les citations et références doivent respecter les normes admises pour un document académique ou professionnel dont les sources doivent pouvoir être consultées. Les citations doivent être entre guillemets avec le nom de l’auteur et en note de bas de page les références. Cet écrit ne comporte pas de bibliographie, ni d’annexe.

La notation de l’écrit sera portée par deux examinateurs avec double correction et harmonisation de la note. Le binôme de correcteurs est composé d’un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur. La note sera comprise entre 0 et 20, coefficient 1. Cette note et son appréciation seront remises à la responsable de la certification avant le passage à l’oral du candidat. Les notes inférieures à 10 doivent être argumentées.

La présentation orale :

La soutenance d’une durée de 30 minutes comporte 10 minutes de présentation par le candidat, suivie par 20 minutes d’échanges avec les correcteurs.

L’échange portera sur la situation partenariale, la capacité de l’apprenant à argumenter ses choix, sa capacité à agir et penser ce partenariat dans le respect des règles éthiques et déontologiques.

Une note de 0 à 20 sera donnée pour cet oral (coefficient 1) ainsi qu’une appréciation. Toutes les notes inférieures à 10 doivent être argumentées.

Référentiel pédagogique et certificatif

Unités d'Approfondissement 2023/2024

A destination des intervenants

Les Unités d'Approfondissement sont une spécificité de l'IRTS-CA qui permet aux apprenants de troisième année en formation Assistant de Service Social, Educateur Spécialisé et Educateur de Jeunes Enfants, de mobiliser et perfectionner leurs connaissances, en lien avec les différents axes de formation, sur différentes thématiques :

- Axe 1 : UA "Protection de l'enfance"
- Axe 2 : UA "Vers l'inclusion sociale et sociétale des personnes en situation de handicap"
- Axe 3 : UA "Phénomènes de violence"
- Axe 3 : UA "Participation des personnes accompagnées "
- Axe 3 : UA "D'une rive à l'autre : la rencontre interculturelle"
- Axe 7 : UA "Cultures, pratiques de médiation et travail social"

Ces Unités d'Approfondissement font l'objet d'une démarche certificative pour l'ensemble des formations de niveau VI concernées.

I - Objectifs

Les Unités d'Approfondissement permettent aux apprenants :

- de connaître, analyser et explorer les différentes politiques publiques,
- de se positionner dans un travail partenarial,
- de participer à une réflexion collective.

II - Acteurs

1 - Les responsables du dispositif :

La Direction Pédagogique est garante de la cohérence globale du dispositif « Unités d'Approfondissement », en collaboration avec l'ensemble des responsables d'axes et des responsables de formation concernés ainsi que l'assistante pédagogique des UA.

2 - Les responsables de formation :

Les responsables de formation ASS, ES et EJE participent aux instances organisationnelles. Ils sont garants de l'épreuve de certification.

3 - Les responsables d'axe :

Les responsables d'axe concernés par une UA participent aux instances organisationnelles, à la certification. Ils sont garants de l'organisation pédagogique de l'UA.

4 - Les référents d'Unité d'Approfondissement :

Chaque Unité s'inscrit dans une démarche d'approfondissement d'un des axes traitant des champs de l'intervention sociale et médico-sociale. Le référent en assure ainsi la responsabilité avec le responsable de l'axe concerné dans un souci de coordination. Chaque référent d'Unité d'Approfondissement peut être un intervenant issu des formateurs permanents ou des vacataires de l'IRTS CA.

Le référent d'Unité d'Approfondissement s'engage à concevoir le contenu et la programmation de l'Unité, à émettre un choix en matière de recrutement des intervenants et des lieux d'intervention. Il participe à certaines instances organisationnelles et contribue aux modalités certificatives.

5 - Les intervenants :

Les intervenants sont issus des formateurs permanents ou vacataires de l'IRTS CA. Ils assurent le face à face pédagogique avec les apprenants et le cas échéant, l'accueil dans les espaces délocalisés.

III - Instances

1 - Les réunions de suivi des UA :

Ces réunions permettent de veiller au bon déroulement des UA. Elles sont constituées de la direction pédagogique, des référents d'Unité d'Approfondissement, des responsables de formation, de l'assistante pédagogique en charge des UA.

2 - La commission d'élaboration de sujets :

La commission d'élaboration de sujets est composée d'un responsable de formation et d'un responsable d'axe concernés par les UA, d'un référent de parcours d'une des trois filières concernées et du responsable du centre de ressource documentaire. Les membres sont renouvelés chaque année.

3 - La commission d'organisation de la certification :

Cette commission est composée de la direction pédagogique, de l'assistante pédagogique en charge des UA, des responsables de formation ainsi que des référents d'Unité d'Approfondissement. Ses membres valident les sujets et les éléments des corrigés proposés par la commission d'élaboration de sujets.

Chaque année, sont désignés un responsable de formation, un référent UA pour assurer l'organisation de la certification, notamment la constitution des jurys.

4 - La commission d'harmonisation des notes

Elle est composée de la direction pédagogique, de l'assistante en charge des UA, d'un responsable de formation et d'un responsable d'axe concerné par les UA, d'un membre du jury professionnel et d'un membre du jury formateur qui ont assuré la correction. Les membres sont renouvelés chaque année et ne peuvent pas être les mêmes que la commission d'organisation de la certification.

5 - Le Comité de Suivi :

Le Comité de suivi, qui se réunit une fois par an, est constitué de la direction pédagogique, des responsables d'axes, des référents d'Unité d'Approfondissement, des responsables de formation, de l'assistante pédagogique et des délégués apprenants des filières concernées.

Le bilan de chaque Unité d'Approfondissement est présenté par le référent de l'UA au Comité de Suivi. Ce bilan concourt à l'élaboration du rapport d'activité des UA. Le Comité de Suivi émet un avis sur les nouvelles propositions, le calendrier, le programme ainsi que les modalités certificatives.

IV – Modalités organisationnelles et contenus

1 - L'inscription en unité d'approfondissement :

Les Unités d'Approfondissement sont présentées par les responsables d'axe concernés aux apprenants de deuxième année, courant mai. Les apprenants reçoivent ensuite, par courriel, un formulaire à compléter afin d'émettre trois vœux parmi les UA proposées.

La constitution des groupes est proposée par l'assistante pédagogique en charge des UA qui recherche l'équilibre tant dans le nombre d'apprenants que dans la transversalité des filières. Cette constitution est soumise aux responsables d'axes et aux responsables de formation pour validation lors de la réunion de suivi du mois de juin.

2 - La temporalité et la délocalisation :

Les Unités d'Approfondissement sont dispensées sur quatre semaines de 30 heures, ce qui correspond à 120 heures (d'octobre à février), certification comprise.

Elles peuvent se dérouler à l'extérieur de l'IRTS CA. Cela contribue à renforcer le partenariat local en mobilisant les compétences du territoire. Les frais occasionnés pour ces déplacements ne sont pas pris en charge par l'IRTS-CA.

3 - Les contenus pédagogiques :

Chaque Unité d'Approfondissement s'inscrit dans une dimension de recherche articulant :

- Une méthodologie liée à une démarche de recherche : problématique, outils d'investigation, recueil et analyse de données, déconstruction des représentations, etc.
- Une expertise d'un champ d'intervention : connaissance des publics, connaissance des pratiques spécifiques, approches théoriques, connaissance des politiques et des dispositifs sociaux et culturels.

V - Evaluation et certification

Les Unités d'Approfondissement sont évaluées de la façon suivante :

- Une épreuve écrite certificative qui concourt à la validation du domaine de compétences n° 4, bloc 7 « « connaissance et analyse des contextes institutionnels » » de chaque référentiel de certification.
- Une restitution orale collective.
- Un exercice à réaliser à domicile.

L'ensemble de la démarche à savoir : l'exercice à réaliser à domicile, la restitution et l'assiduité concourent à l'acquisition d'ECTS.

Le nombre d'ECTS se calcule de la manière suivante :

Educateur Spécialisé : l'exercice 5 ECTS, l'épreuve écrite 8 ECTS et l'oral collectif 10 ECTS

Assistant de Service Social : l'épreuve écrite 6 ECTS et l'oral collectif 3 ECTS

Educateur de Jeunes Enfants : l'exercice 5 ECTS et l'oral collectif 7 ECTS

1- Epreuve écrite certificative : Bloc de compétences 7 - « Contrôle de connaissances sur les politiques sociales »

Convocation du candidat :

Chaque apprenant est convoqué par écrit à l'épreuve du « Contrôle de connaissances sur les politiques sociales » au minimum 15 jours avant l'épreuve.

Evaluation du domaine de compétences :

L'épreuve écrite contribue à la validation du BC7 « Contrôle de connaissances sur les politiques sociales » par une note supérieure à 10/20.

Présentation de l'épreuve :

L'épreuve porte sur les connaissances des politiques sociales et l'élaboration d'une proposition d'action partenariale.

Les sujets (comprenant les questions et les documents annexés d'un volume maximum de 10 pages), les corrigés ainsi que les grilles d'évaluation sont transmis aux autorités de tutelle deux mois avant l'épreuve (sujet initial, sujet de l'épreuve de remplacement, sujet de l'épreuve de rattrapage).

Il s'agit d'une thématique à traiter en trois points : le cadre législatif, une proposition de partenariats, une mise en œuvre d'un accompagnement sous le prisme de la mobilisation des acteurs et des partenaires.

Attendus de l'épreuve :

Dans le cadre de cette épreuve, le candidat doit pouvoir mobiliser l'ensemble des compétences acquises pendant la formation, il s'agit notamment de connaître les politiques sociales et de se positionner dans un travail partenarial.

Organisation de l'épreuve :

L'épreuve écrite sur table est d'une durée de quatre heures, elle se déroule au semestre 6.

Correction de l'épreuve :

L'épreuve écrite de coefficient 1 fait l'objet d'une double correction par des formateurs ou des universitaires et des professionnels confirmés du secteur (3 ans d'expérience professionnelle minimum). Le formateur et le professionnel qualifié ne doivent pas avoir accompagné les apprenants pendant l'UA.

Chaque copie est anonymée par l'assistante pédagogique, la correction est assurée dans les locaux de l'IRTS-CA. Une note sur 20 (en points entiers) est attribuée à chaque copie.

La grille d'évaluation et les notes attribuées sont transmises à l'assistante pédagogique qui est en charge de la saisie des notes.

Chaque apprenant reçoit sa note par voie postale après validation de la commission d'harmonisation des notes.

Epreuve de remplacement :

Une épreuve de remplacement est mise en place pour les apprenants absents pour cas de force majeure.

Epreuve de rattrapage :

Une épreuve est organisée pour les apprenants ayant obtenu une note inférieure à 10/20. Les apprenants doivent signifier leur souhait d'y participer auprès de l'assistante en charge des UA sous couvert du responsable de formation.

La situation « post Validation » des acquis de l'expérience (VAE) :

Cette épreuve peut être présentée par un candidat qui a opté pour un complément par la voie de la formation préparant à la certification, ceci après un parcours VAE, si le domaine de compétences correspondant n'a pas été validé.

2- Restitution orale collective : « Démarche d'investigation »

Présentation de la restitution :

Le travail d'investigation est mené par un groupe de trois à cinq apprenants en privilégiant la transversalité (ES, EJE, ASS), permettant une démarche autonome de recueil de données et de rencontres d'interlocuteurs spécifiques.

Il mobilise une capacité d'observation de réalités de terrain portant sur la connaissance des populations, sur la mise en œuvre des procédures et processus d'intervention.

Le choix du thème à traiter s'effectue à partir des pratiques professionnelles en lien avec l'unité.

Il s'agit de la présentation et de l'analyse des données recueillies lors de l'investigation par chacun des groupes faisant l'objet d'une production : écrite, scénique type saynètes, vidéo et/ou audio, etc.

La production attendue doit retranscrire le cheminement de la démarche et des résultats d'une démarche d'investigation. Elle servira de support pour la présentation orale.

Organisation de la restitution :

La production est remise au référent de l'UA avant l'exposé.

Le groupe dispose de 15 minutes pour présenter sa démarche et les résultats à l'ensemble des apprenants de l'unité, au référent UA et potentiellement aux partenaires. Cette présentation est suivie de 15 minutes d'échanges.

Lors de ces restitutions, les apprenants sont invités à :

- Argumenter le choix du thème.
- Définir et en délimiter les contours du thème.
- Problématiser
- Faire un état des lieux en énonçant des données objectives dans les différentes disciplines concernées (juridique, sociologique, économique, psychologique ...).
- Expliciter la méthode d'exploration utilisée ainsi que les difficultés rencontrées.
- Développer un questionnement professionnel à partir de la confrontation des différents discours, pratiques recueillies et de l'analyse qu'ils en font.

Evaluation de la restitution :

Une commission, constituée du référent de l'Unité d'Approfondissement et d'un professionnel compétent sur la thématique de l'UA, évalue la prestation du groupe et propose une note sur 20. Le relevé de note sera transmis à chaque apprenant par l'assistante pédagogique en charge des UA. Cette évaluation contribue à l'acquisition d'ECTS.

3- Exercice à réaliser à domicile

Exercice commun à l'ensemble des UA à effectuer à partir du cours magistral sur les politiques sociales. L'accréditation des ECTS varie selon les filières.



Référentiel pédagogique et certificatif

Unités d'Approfondissement 2023/2024

A destination des apprenants ASS3-ES3-EJE3

Les Unités d'Approfondissement sont une spécificité de l'IRTS-CA qui permet aux apprenants de troisième année en formation Assistant de Service Social, Educateur Spécialisé et Educateur de Jeunes Enfants, de mobiliser et perfectionner leurs connaissances, en lien avec les différents axes de formation, sur différentes thématiques :

- Axe 1 : UA "Protection de l'enfance"
- Axe 2 : UA "Vers l'inclusion sociale et sociétale des personnes en situation de handicap"
- Axe 3 : UA "Phénomènes de violence"
- Axe 3 : UA "Participation des personnes accompagnées "
- Axe 3 : UA "D'une rive à l'autre : la rencontre interculturelle"
- Axe 7 : UA "Cultures, pratiques de médiation et travail social"

Ces Unités d'Approfondissement font l'objet d'une démarche certificative pour l'ensemble des formations de niveau VI concernées.

I - Référentiel de compétences par formation : blocs de compétences n°7 « connaissance et analyse des contextes institutionnels » (arrêté du 10/03/20¹)

Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

Compétences	Indicateurs de compétences
S'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques	<ul style="list-style-type: none">- Savoir identifier les lieux ressources- Actualiser ses connaissances des politiques publiques et de leurs évolutions- Saisir les enjeux à l'œuvre dans les politiques publiques- Actualiser ses connaissances sur la législation et la réglementation dans les différents champs d'intervention- Diversifier son champ de connaissances et de références- Etayer son analyse par une conceptualisation dans une pluralité de références- Rechercher et partager l'information y compris en langue étrangère
Contribuer à la réflexion, la formalisation et l'utilisation d'outils d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Se situer dans une institution et son projet, dans une hiérarchie, dans une équipe- Réfléchir son action dans le cadre des missions du service, de l'établissement, de l'institution et de son projet- Participer aux instances permettant la réflexion sur l'action institutionnelle- Contribuer de sa place aux actions d'évaluation engagées- Participer à la création et à l'amélioration des outils d'évaluation

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041789780>

Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes Enfants

Compétences	Indicateurs de compétences
Contribuer à l'analyse et à l'évolution des pratiques professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Questionner et ajuster ses pratiques professionnelles - Participer à l'organisation des espaces de régulation afin de questionner les pratiques professionnelles - Organiser et participer à des temps d'échanges de pratiques professionnelles - Organiser et participer à des temps d'analyse de pratiques professionnelles
S'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Se documenter et se tenir informé de l'actualité relative au champ d'intervention - Actualiser ses connaissances dans le champ éducatif et pédagogique, de la petite enfance et de la famille - Contribuer à des travaux de recherche et de réflexion dans son champ d'intervention - Mener des réflexions collectives sur la conduite de l'action éducative - Partager ses connaissances avec les acteurs du territoire - Rechercher et partager des informations, y compris en langue étrangère
Contribuer à l'articulation des actions menées par les acteurs partenaires et les institutions ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les acteurs, les personnes et les institutions ressources pouvant s'inscrire dans l'action éducative de la structure - Intégrer la dimension partenariale dans la conception et la mise en œuvre du projet éducatif et social mené par la structure - Mobiliser les partenaires pour contribuer aux différents projets - Identifier les procédures et les protocoles de communication des partenaires - Identifier, ordonnancer et hiérarchiser les informations à transmettre - Valoriser le projet éducatif et social dans les relations avec les partenaires - Proposer des pistes de réflexion et argumenter dans le cadre de l'élaboration de projets territoriaux de politique sociale concernant la petite enfance
Développer une veille sur les évolutions des politiques liées au secteur de la petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux séminaires et aux formations en lien avec les politiques liées au secteur de la petite enfance - Participer à des groupes de réflexion et d'analyse des pratiques - Identifier et utiliser des outils de veille - Partager des informations sur l'évolution des politiques liées au secteur de la petite enfance - Utiliser des outils permettant de partager les informations au sein de la structure - S'inscrire dans les réseaux de partenaires et institutionnels participant à la production de connaissance sur l'action éducative en direction des jeunes enfants - Proposer et développer des évolutions des pratiques professionnelles - Rechercher et partager, y compris en langue étrangère
Conduire des groupes de travail sur des thématiques liées à la petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer et identifier les besoins de connaissances et de réflexions concernant la petite enfance - Identifier et choisir les thèmes de travail - Contribuer à la formation de professionnels - Organiser des journées pédagogiques - Organiser un groupe de travail en lien avec la thématique traitée - Utiliser les techniques participatives d'animation de réunion

Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social

Compétences	Indicateurs de compétences
Développer les dynamiques institutionnelles et interinstitutionnelles	<ul style="list-style-type: none">- Identifier les relations institutionnelles et interinstitutionnelles sur un territoire- Mobiliser les dynamiques institutionnelles et interinstitutionnelles- Développer les liens entre institutions et en mesurer les enjeux- Savoir être force de propositions
Développer des actions partenariales et en réseau	<ul style="list-style-type: none">- Constituer et animer un réseau d'acteurs- Travailler en réseau- Mettre en relation la personne avec des interlocuteurs adaptés- Partager son analyse avec les personnes, l'équipe et avec les partenaires adaptés dans le respect du secret professionnel- Identifier et analyser les enjeux d'un travail partenarial- Identifier les partenaires interinstitutionnels et les réseaux d'acteurs à tous les échelons territoriaux- Coopérer avec les partenaires interinstitutionnels et les réseaux d'acteurs à tous les échelons territoriaux- Argumenter et valoriser l'intérêt du projet dans sa dimension collective- Analyser les atouts et limites d'un territoire en lien avec une problématique- Analyser les positionnements et les stratégies des acteurs
Partager ses connaissances au sein d'une équipe et d'un réseau d'acteurs pluriprofessionnels et pluridisciplinaires	<ul style="list-style-type: none">- Mutualiser sa réflexion et sa pratique avec les professionnels de son institution et les acteurs du champ éducatif, social et médico-social- Savoir être force de propositions auprès des instances locales

II - Objectifs du dispositif

Les Unités d'Approfondissement permettent aux apprenants :

- de connaître, analyser et explorer les différentes politiques publiques,
- de se positionner dans un travail partenarial,
- de participer à une réflexion collective.

II - Acteurs

1 - Les responsables du dispositif :

La Direction Pédagogique est garante de la cohérence globale du dispositif « Unités d'Approfondissement », en collaboration avec l'ensemble des responsables d'axes et des responsables de formation concernés ainsi que l'assistante pédagogique des UA.

2 - Les responsables de formation :

Les responsables de formation ASS, ES et EJE participent aux instances organisationnelles. Ils sont garants de l'épreuve de certification.

3 - Les responsables d'axe :

Les responsables d'axe concernés par une UA participent aux instances organisationnelles, à la certification. Ils sont garants de l'organisation pédagogique de l'UA.

4 - Les référents d'Unité d'Approfondissement :

Chaque Unité s'inscrit dans une démarche d'approfondissement d'un des axes traitant des champs de l'intervention sociale et médico-sociale. Le référent en assure ainsi la responsabilité avec le responsable de l'axe concerné dans un souci de coordination. Chaque référent d'Unité d'Approfondissement peut être un intervenant issu des formateurs permanents ou des vacataires de l'IRTS CA.

Le référent d'Unité d'Approfondissement s'engage à concevoir le contenu et la programmation de l'Unité, à émettre un choix en matière de recrutement des intervenants et des lieux d'intervention. Il participe à certaines instances organisationnelles et contribue aux modalités certificatives.

5 - Les intervenants :

Les intervenants sont issus des formateurs permanents ou vacataires de l'IRTS CA. Ils assurent le face à face pédagogique avec les apprenants et le cas échéant, l'accueil dans les espaces délocalisés.

IV – Modalités organisationnelles et contenus

1 - L'inscription en unité d'approfondissement :

Les Unités d'Approfondissement sont présentées par les responsables d'axe concernés aux apprenants de deuxième année, courant mai. Les apprenants reçoivent ensuite, par courriel, un formulaire à compléter afin d'émettre trois vœux parmi les UA proposées.

La constitution des groupes est proposée par l'assistante pédagogique en charge des UA qui recherche l'équilibre tant dans le nombre d'apprenants que dans la transversalité des filières. Cette constitution est soumise aux responsables d'axes et aux responsables de formation pour validation lors de la réunion de suivi du mois de juin.

2 - La temporalité et la délocalisation :

Les Unités d'Approfondissement sont dispensées sur quatre semaines de 30 heures, ce qui correspond à 120 heures (d'octobre à février), certification comprise.

Elles peuvent se dérouler à l'extérieur de l'IRTS CA. Cela contribue à renforcer le partenariat local en mobilisant les compétences du territoire. Les frais occasionnés pour ces déplacements ne sont pas pris en charge par l'IRTS-CA.

3 - Les contenus pédagogiques :

Chaque Unité d'Approfondissement s'inscrit dans une dimension de recherche articulant :

- Une méthodologie liée à une démarche de recherche : problématique, outils d'investigation, recueil et analyse de données, déconstruction des représentations, etc.
- Une expertise d'un champ d'intervention : connaissance des publics, connaissance des pratiques spécifiques, approches théoriques, connaissance des politiques et des dispositifs sociaux et culturels.

V – Evaluation et certification

Les Unités d'Approfondissement sont évaluées de la façon suivante :

- Une épreuve écrite certificative qui concoure à la validation du domaine de compétences n° 4, bloc 7 « connaissance et analyse des contextes institutionnels » de chaque référentiel de certification.
- Une restitution orale collective.
- Un exercice à réaliser à domicile.

L'ensemble de la démarche à savoir : l'exercice à réaliser à domicile, la restitution et l'assiduité concourent à l'acquisition d'ECTS.

Le nombre d'ECTS se calcule de la manière suivante :

Educateur Spécialisé : l'exercice 5 ECTS, l'épreuve écrite 8 ECTS et l'oral collectif 10 ECTS

Assistant de Service Social : l'épreuve écrite 6 ECTS et l'oral collectif 3 ECTS

Educateur de Jeunes Enfants : l'exercice 5 ECTS et l'oral collectif 7 ECTS

1- Epreuve écrite certificative : Bloc de compétences 7 - « Contrôle de connaissances sur les politiques sociales »

Convocation du candidat :

Chaque apprenant est convoqué par écrit à l'épreuve du « Contrôle de connaissances sur les politiques sociales » au minimum 15 jours avant l'épreuve.

Evaluation du domaine de compétences :

L'épreuve écrite contribue à la validation du BC7 « Contrôle de connaissances sur les politiques sociales » par une note supérieure à 10/20.

Présentation de l'épreuve :

L'épreuve porte sur les connaissances des politiques sociales et l'élaboration d'une proposition d'action partenariale.

Les sujets (comprenant les questions et les documents annexés d'un volume maximum de 10 pages), les corrigés ainsi que les grilles d'évaluation sont transmis aux autorités de tutelle deux mois avant l'épreuve (sujet initial, sujet de l'épreuve de remplacement, sujet de l'épreuve de rattrapage).

Il s'agit d'une thématique à traiter en trois points : le cadre législatif, une proposition de partenariats, une mise en œuvre d'un accompagnement sous le prisme de la mobilisation des acteurs et des partenaires.

Attendus de l'épreuve :

Dans le cadre de cette épreuve, le candidat doit pouvoir mobiliser l'ensemble des compétences acquises pendant la formation, il s'agit notamment de connaître les politiques sociales et de se positionner dans un travail partenarial.

Organisation de l'épreuve :

L'épreuve écrite sur table est d'une durée de quatre heures, elle se déroule au semestre 6.

Correction de l'épreuve :

L'épreuve écrite de coefficient 1 fait l'objet d'une double correction par des formateurs ou des universitaires et des professionnels confirmés du secteur (3 ans d'expérience professionnelle minimum). Le formateur et le professionnel qualifié ne doivent pas avoir accompagné les apprenants pendant l'UA.

Chaque copie est anonymée par l'assistante pédagogique, la correction est assurée dans les locaux de l'IRTS-CA. Une note sur 20 (en points entiers) est attribuée à chaque copie.

La grille d'évaluation et les notes attribuées sont transmises à l'assistante pédagogique qui est en charge de la saisie des notes.

Chaque apprenant reçoit sa note par voie postale après validation de la commission d'harmonisation des notes.

Epreuve de remplacement :

Une épreuve de remplacement est mise en place pour les apprenants absents pour cas de force majeur.

Epreuve de rattrapage :

Une épreuve est organisée pour les apprenants ayant obtenu une note inférieure à 10/20. Les apprenants doivent signifier leur souhait d'y participer auprès de l'assistante en charge des UA sous couvert du responsable de formation.

La situation « post Validation » des acquis de l'expérience (VAE) :

Cette épreuve peut être présentée par un candidat qui a opté pour un complément par la voie de la formation préparant à la certification, ceci après un parcours VAE, si le domaine de compétences correspondant n'a pas été validé.

2- Restitution orale collective : « Démarche d'investigation »

Présentation de la restitution :

Le travail d'investigation est mené par un groupe de trois à cinq apprenants en privilégiant la transversalité (ES, EJE, ASS), permettant une démarche autonome de recueil de données et de rencontres d'interlocuteurs spécifiques.

Il mobilise une capacité d'observation de réalités de terrain portant sur la connaissance des populations, sur la mise en œuvre des procédures et processus d'intervention.

Le choix du thème à traiter s'effectue à partir des pratiques professionnelles en lien avec l'unité.

Il s'agit de la présentation et de l'analyse des données recueillies lors de l'investigation par chacun des groupes faisant l'objet d'une production : écrite, scénique type saynètes, vidéo et/ou audio, etc.

La production attendue doit retranscrire le cheminement de la démarche et des résultats d'une démarche d'investigation. Elle servira de support pour la présentation orale.

Organisation de la restitution :

La production est remise au référent de l'UA avant l'exposé.

Le groupe dispose de 15 minutes pour présenter sa démarche et les résultats à l'ensemble des apprenants de l'unité, au référent UA et potentiellement aux partenaires. Cette présentation est suivie de 15 minutes d'échanges.

Lors de ces restitutions, les apprenants sont invités à :

- Argumenter le choix du thème.
- Définir et en délimiter les contours du thème.
- Problématiser
- Faire un état des lieux en énonçant des données objectives dans les différentes disciplines concernées (juridique, sociologique, économique, psychologique ...).
- Expliciter la méthode d'exploration utilisée ainsi que les difficultés rencontrées.
- Développer un questionnement professionnel à partir de la confrontation des différents discours, pratiques recueillies et de l'analyse qu'ils en font.

Evaluation de la restitution :

Une commission, constituée du référent de l'Unité d'Approfondissement et d'un professionnel compétent sur la thématique de l'UA, évalue la prestation du groupe et propose une note sur 20. Le relevé de note sera transmis à chaque apprenant par l'assistante pédagogique en charge des UA. Cette évaluation contribue à l'acquisition d'ECTS.

3- Exercice à réaliser à domicile

Exercice commun à l'ensemble des UA à effectuer à partir du cours magistral sur les politiques sociales. L'accréditation des ECTS varie selon les filières.

